

**PROCES-VERBAL  
DU 15 DECEMBRE 2004**

**TABLE DES MATIERES**

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 28 septembre 2004.....	
« <b>LE RONCQUOIS DANS SA VILLE</b> » .....	
<b>1.01 – DELEGATION DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE - .....</b>	
Dispositions prévues à l’article L 2122-22 du CGCT - Modifications .....	
.....	
.....	
<b>1.02 – PERSONNEL MUNICIPAL – GESTION DU TEMPS DE TRAVAIL -</b>	
<b>Compte Epargne temps</b> .....	
PRESENTATION M. le Maire .....	
.....	
.....	
<b>1.03 - PERSONNEL MUNICIPAL – Journée de solidarité pour l’autonomie des</b>	
<b>personnes âgées et personnes handicapées.....</b>	
PRESENTATION M. LE MAIRE .....	
.....	
.....	
<b>1.04 – REGISSEURS DE RECETTES ET REGISSEURS D’AVANCES</b>	
<b>Régime indemnitaire</b> .....	
PRESENTATION M. TAILLEZ.....	
.....	
.....	
<b>1.05 – RECENSEMENT DE LA POPULATION 2005 – Rémunération des agents .....</b>	
recenseurs .....	
PRESENTATION M. DESMET .....	
.....	
.....	
<b>PRESENTATION DU DEBAT D’ORIENTATION BUDGETAIRE.....</b>	
PRESENTATION M. TAILLEZ	
<b>1.06 -AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT .....</b>	
PRESENTATION M. TAILLEZ .....	
.....	
.....	
<b>1.07 – SECTION D’INVESTISSEMENT – Autorisations spéciales et autorisations de.....</b>	
programme – Budget 2005 .....	
PRESENTATION M. TAILLEZ .....	
.....	
.....	
<b>1.08 – ACOMPTE SUR SUBVENTIONS MUNICIPALES 2005.....</b>	
PRESENTATION M. TAILLEZ.....	

.....  
 .....  
**1.09 – RECONSTRUCTION DE LA BOURLOIRE MUNICIPALE** – Opération .....  
 transfrontalière – Subventionnement Interreg III .....  
 PRESENTATION Mme CALLEWAERT .....

.....  
**1.10 – RESTAURATION MUNICIPALE** - Actualisation des tarifs – Année 2005.....  
 PRESENTATION M. BEAUVENTRE .....

.....  
**1.11 – RESTAURATION D’UNE ŒUVRE D’ART** – Tableau « Prédication ou miracle  
 d’un évêque » de WAMPS – Demande de subvention .....  
 PRESENTATION Mme TRIVERI .....

**« AMENAGEMENT DE LA VILLE ET DE LA CAMPAGNE » .....**

**2.01 – RESERVES FONCIERES MUNICIPALES** – Sites NOVOPLASTIC, MOTTE-  
 DEWAVRIN et CCI – Promesse de vente – Association Chiens Guides d’Aveugles –  
 Centres Paul-CORTEVILLE .....  
 PRESENTATION M. FLAHOU. ....  
 DEBAT .....

**2.02 – REHABILITATION DES ANCIENNES ECURIES** – Avenant n° 1 au marché  
 de travaux – lot 8.....  
 PRESENTATION Mme CALLEWAERT .....  
 DEBAT .....

**2.03 – AMENAGEMENT DU CENTRE-BOURG** - Enquête publique – Avis du  
 Conseil municipal (sous réserve des conclusions du Commissaire enquêteur) .....  
 PRESENTATION Mme CALLEWAERT .....  
 DEBAT .....

**2.04 – CONSTRUCTIONS D’OUVRAGES DESTINES AUX TRANSPORTS DES  
 EAUX USEES** – Assiettes foncières sur les terrains Motte-Dewavrin - Concession  
 de servitude .....  
 PRESENTATION Mme CALLEWAERT .....  
 DEBAT .....

**2.05 – ZAC DU BOIS LEURENT** – Salle des sports BOERIO – Mutation de terrain  
 d’assiette .....  
 PRESENTATION Mme CALLEWAERT .....  
 DEBAT .....

**2.06 – PROPRIETE MUNICIPALE** – Cession de terrain – Rue Frédéric Joliot-Curie ...

PRESENTATION Mme CALLEWAERT .....  
DEBAT .....  
.....

**DECISIONS DU MAIRE INTERVENUES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL  
MUNICIPAL – Compte rendu .....**

**M. LE MAIRE –**

Bonsoir à tous ; je vous remercie de prendre place. Nous allons commencer par l'éphéméride des actions et manifestations passées.

- Le jardin pédagogique où une soupe populaire très sympathique, réalisée par la cuisine centrale, a été organisée par le conseil inter-génération en liaison avec l'association « les Jardiniers ronquois ».
- Le 11 octobre dernier, remise des deux Arobases « Ville Internet » à l'équipe de nos agents qui ont beaucoup œuvré pour que notre Ville soit reconnue au niveau national.
- C'est également la bibliothèque, avec la remise des prix Mail-Art ; de nombreux enfants ont participé.
- C'est le succès de la semaine bleue qui a été une semaine heureuse. Sur la projection, vous pouvez voir quelques participants.
- Le magnifique apéritif poétique, à la mémoire de Rimbaud, organisé ici même le 20 octobre.
- La belle manifestation « Je grandis, tu grandis » qui a réuni tous les bébés nés au cours de l'année, l'affluence de parents et d'enfants a été très forte.
- La remise de la médaille du Mérite agricole à M. Joseph DESTAILLEURS le 27 novembre avec un beau symbole : la remise de la décoration par Pierre LEROUGE.
- L'anniversaire de notre doyenne, Malvina, qui fêtait ses 103 ans le 29 novembre dernier.
- La sortie du cœur il y a quelques semaines à laquelle beaucoup de personnes ont participé et la remise d'un chèque assez intéressant à l'Association française des sclérosés en plaque.
- Enfin, la manifestation de Saint-Nicolas, le 6 décembre à l'espace jeunes, qui a réuni 400 familles et le Marché de Noël, le week-end dernier dans cette salle Catry, qui a été une belle réussite.

Voilà un petit souvenir en images des quelques mois et semaines passés dans notre bonne commune de Roncq.

Si vous le voulez bien, nous entrons maintenant dans l'ordre du jour et je vais demander à Monsieur KROCK de procéder à l'appel nominal.

---

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE LE 28 SEPTEMBRE 2004 : **33**

**PRESENTS :**

Vincent LEDOUX - Renée CALLEWAERT - Jean-Louis BEAUVENTRE - Michel MATHON - Jeannique VANDEWIELE - Jean-François TAILLEZ - Pascal FLAHOU - Nathalie TRIVERI - Rodrigue DESMET - Yolande DUPONT - Hervé DIZY - Réjane CASTEL - Jackie VERBEKEN - Laurence LIPPERT - Thierry BUCQUOYE - Rose-Marie BUCHET - Jérémy KROCK - Sophie LAFRENOY - Laurent WINDELS - Arnaud VANDEKERCKHOVE - Bruno COSYN - Michel PETILLON - Chantal NYS - André VARLET - Antonio DA SILVA - Geneviève LEROUGE .

**PROCURATIONS :**

Annick CASTELEIN, procuration Arnaud VANDEKERCKHOVE,  
Christophe LAVA, procuration Rose-Marie BUCHET,  
Joëlle DECLERCQ, procuration Nathalie TRIVERI,  
Odette DEVELTER, procuration Vincent LEDOUX,  
Evelyne DUMOULIN, procuration Michel PETILLON,  
Etienne DECEUNINCK, procuration Antonio DA SILVA,  
Patrick DEGRAVIER, procuration Geneviève LEROUGE.

**M. LE MAIRE –**

Merci, Monsieur KROCK.

J'en profite pour saluer le public et la presse qui a beaucoup à faire actuellement, avec les nombreuses manifestations et les évolutions du monde de la presse qui ne sont pas sans nous laisser quelque inquiétude sur l'avenir de nos organes de presse locaux auxquels nous sommes naturellement très attachés, à la fois dans la pluralité de l'information et pour une communication de proximité. Il est important de défendre cette information au plus proche de vous.

<p><b><i>APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2004</i></b></p>
---

**M. LE MAIRE –**

J'ai à vous demander de bien vouloir approuver le procès-verbal de notre séance du 28 septembre dernier. Y a-t-il des observations ?

**M. COSYN –**

J'ai une petite remarque sur la page 41, sur le vote : il est indiqué abstention de MM. COSYN et DECEUNINCK ; j'aimerais que l'on rajoute le Groupe Alliance & Actions, parce que nous étions tous présents.

**M. LE MAIRE –**

La modification est enregistrée.

Qui est pour ?

*UNANIMITE*, je vous en remercie.

<b>QUESTION ORALE</b>
-----------------------

**M. LE MAIRE –** Nous commencerons par une question orale de M. VARLET, du Groupe Alliance & Actions, datée du 9 décembre, dont je vous fais lecture.

*Monsieur le Maire,*

*Sans vouloir provoquer un débat ou une quelconque polémique au sujet de la participation de certains conseillers de votre majorité aux séances des commissions et conseils municipaux, il nous est néanmoins paru opportun de vous questionner sur le sujet. En effet, un certain nombre d'entre eux sont très peu présents aux séances des commissions municipales, suivant peut-être en cela votre exemple, puisque vous-même, sauf cas exceptionnels, ne participez physiquement à aucune de ces commissions. Très souvent nous dénombrons la présence de douze à quinze personnes de votre groupe, alors que celui-ci en compte vingt-quatre ; devons-nous rappeler qu'au-delà de l'engagement moral que vos collègues ont pris, ils sont aussi, sauf un, titulaires d'une délégation et d'indemnités substantielles.*

*A titre d'exemple, citons le cas d'une de vos conseillères absente des commissions mais aussi des conseils municipaux depuis plus de seize mois.*

*Trouvez-vous, Monsieur le Maire, cette situation normale, et sinon, que comptez-vous faire ?*

Monsieur le conseiller municipal, j'accueille votre question avec toute la sérénité à laquelle vous m'invitez puisqu'il s'agit d'une question de fond relative à l'intérêt que chacun d'entre nous attribue au travail collectif, sous la forme des réunions.

Il convient d'emblée d'éviter l'écueil qui consisterait à réduire le niveau d'engagement de l' élu à son niveau de participation aux réunions, il est certes important mais non exhaustif. Ainsi, l' élu témoin de sa disponibilité à la population à travers la tenue de permanences, sa présence

dans les assemblées générales, manifestations associatives ; son rapport aux partenaires institutionnels et sociaux.

L'approche strictement comptable mérite donc, par souci d'objectivité, d'être pondérée par un certain nombre de paramètres quantifiables ou non. En premier lieu il convient d'étendre l'approche quantitative à l'ensemble des lieux institutionnels municipaux : les conseils municipaux, les commissions, la caisse des écoles, le comité technique paritaire, ou bien encore le centre communal d'action sociale. Et non exclusivement circonscrite au groupe majoritaire qui se doit pour autant et autant que faire se peut, de montrer l'exemple, cette approche doit être élargie à l'ensemble des groupes politiques du conseil municipal.

J'ai ici quelques premiers chiffres qui méritent toutefois une étude plus approfondie, que j'ai commandée auprès des services et que je vous livrerai dès que possible. Je peux vous donner quelques chiffres en pourcentage, sur un certain nombre d'années, en fonction des comptages sur le taux de présence des différents groupes politiques.

*Caisse des écoles, entre 2003 et 2004 :*

- 100 % Roncq ..... 62,85%,
- Alliance & Actions ..... 53,85%,
- Bien ma ville, Bien dans ma vie ..... 92 %

*Comité technique paritaire, entre 2001 et 2004 :*

- 100 % Roncq ..... 91,66%
- Alliance & Actions ..... 75%
- Bien ma ville, Bien dans ma vie ..... 75%.

*CCAS, année 2004 :*

- 100 % Roncq ..... 86,11%
- Alliance & Actions ..... 77,80%
- Bien ma ville, Bien dans ma vie ..... 88,90%.

*Conseils municipaux :*

- 100 % Roncq ..... 88,27%
- Alliance & Actions ..... 87,62%
- Bien ma ville, Bien dans ma vie ..... 89,37%

*Commissions, période 2003/2004 :*

- |   |        |
|---|--------|
| • 100 % Roncq .....                     | 64,20% |
| • Alliance & Actions .....              | 78%    |
| • Bien ma ville, Bien dans ma vie ..... | 72%    |

Ces chiffres méritent d'être affinés par un certain nombre d'autres approches.

Au-delà de ces quelques indicateurs de la vie municipale, il convient d'ajouter l'engagement des élus de la majorité au sein des commissions du Syndicat Lys Nord Métropole, où se sont tenues pas moins de trente réunions au cours de l'année 2003, mais aussi leur participation à la CLIS (Commission Locale d'Information et de Surveillance) ou encore au Syndicat Intercommunal de la Becque, voire encore l'organisation du Raid Vallée de la Lys, qui nécessite un grand nombre de réunions.

Chacun de nous appréhende à sa manière les difficultés de l'action politique. Elle nécessite de ses titulaires de gros efforts, d'importants sacrifices tant sur le plan personnel que professionnel, et notre vie est de plus en plus vorace de temps. Elle n'est pas non plus exempte des aléas et circonstances de la vie. Certains se voient contraints de mettre leur engagement entre parenthèses, ou d'aménager différemment leur participation. C'est le cas plus personnel de notre collègue, Odette DEVELTER, à propos de laquelle vous me questionnez, qui est en arrêt maladie, ou il fut un temps, celui de Thierry BUCQUOYE, qui était professionnellement affecté dans la région parisienne et qui est de nouveau aujourd'hui parmi nous.

Pour autant et s'il me faut rappeler, comme vous le dites si justement, Monsieur le Conseiller municipal, l'importance du travail en équipe et ce toutes tendances confondues, et en appeler au devoir de chacun, l'approche quantitative seule ne saurait rendre compte de manière réelle de la véritable efficacité d'une équipe municipale qui se situe ailleurs, c'est-à-dire dans une perspective plus qualitative. Et à ce niveau, c'est avec fierté que je défends le bilan d'une équipe qui s'engage au quotidien avec toute la compétence, l'énergie et l'enthousiasme nécessaires.

Nous allons passer maintenant au corps, en quelque sorte, de notre conseil municipal.

**« LE RONCQUOIS DANS SA VILLE »**

**1.01- DELEGATION DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE -  
Dispositions prévues à l'article L 2122-22 du CGCT - Modifications**

Par délibération n° 17/02/2004/91 en date du 17 février 2004, notre assemblée a bâti un dispositif rénové portant délégation de pouvoir du Conseil Municipal en direction de Monsieur le Maire, assortie d'une subdélégation aux adjoints en fonction dans le domaine de la commande publique et ce, en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Depuis lors, la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales est venue modifier l'article L.2122-22 susvisé, désormais complété par un 20<sup>ème</sup> paragraphe ainsi rédigé :  
**« 20° - De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Conseil Municipal »**

Par ailleurs, lors de notre séance en date du 28 septembre dernier, notre assemblée délibérante a été appelée à élire au poste de IX<sup>ème</sup> Adjoint, Madame Yolande DUPONT, celle-ci ayant délégation dans les matières de « **L'Economie - Emploi - Insertion** ».

En conséquence nous vous proposons de compléter notre délibération du 17 février dernier susvisé comme suit :

#### Chapitre I - Matières Déléguées.

- en ajoutant :

20°- **« Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Conseil Municipal »**

**NON APPLICATION**

#### Chapitre II - Dispositions complémentaires.

- En complétant et modifiant le 4°

4°- **« Subdélégation peut être donnée dans le domaine de la commande publique aux Adjoints Délégués, dans le respect chacun pour ce qui le concerne, de sa délégation », suivant tableau ci-après :**

- 5<sup>ème</sup> Adjoint - **Finances**
- 9<sup>ème</sup> Adjoint - **Economie, Emploi et Insertion.**

Toutefois en ce qui concerne le 1<sup>er</sup> Adjoint à l'Urbanisme, Habitat, Famille et Solidarité et le 5<sup>ème</sup> Adjoint **aux Finances**, ceux-ci pourront obtenir subdélégation pour la signature des bons de commande, contrats et marchés sans formalités préalables, dans toute délégation dès l'instant où son délégataire est absent ou empêché.

11°- Subdélégation peut être donnée au 5<sup>ème</sup> Adjoint **aux Finances** pour intervenir dans cette matière. En cas d'absence de celui-ci, cette mission pourra être subdéléguée au 1<sup>er</sup> Adjoint à l'Urbanisme, Habitat, Famille et Solidarité.

20°- **Sans objet.**

*Enfin, d'une manière générale, pour toutes les matières déléguées, les règles de suppléance prévues à l'article L 2122-19 du C.G.C.T. s'appliqueront en cas d'absence ou d'empêchement du maire. Bien entendu, la mise en œuvre de cette règle de la suppléance (dans l'ordre du tableau) se limite strictement aux actes qui ne peuvent attendre le retour du maire et dès l'instant où les règles de subdélégation ne permettent pas de faire face aux obligations reprises dans notre dispositif.*

La Commission municipale « Le Roncquois dans sa ville » a examiné cette question lors de sa séance du 7 décembre 2004.

#### **M. LE MAIRE –**

Tout d'abord une délégation de pouvoir à Mme DUPONT, qui a été élue Adjointe lors du conseil du 28 septembre dernier ; en même temps de toiletter quelque peu les délégations puisque celle de M. TAILLEZ, 5<sup>ème</sup> Adjoint, a été circonscrite au domaine des finances et c'est déjà une sacrée charge. Cela permet à chacun d'avoir une sub-délégation dans le domaine de la commande publique mais bien entendu dans les délégations qui leur sont propres et on rappelle la particularité du Premier Adjoint, en charge de l'Urbanisme, de la Famille et de la Solidarité ainsi que celle de l'Adjoint en charge des finances, qui ont donc sub-délégation sur l'ensemble des domaines, c'est-à-dire pour subvenir en cas d'empêchement du Maire.

Enfin je souhaitais intégrer dans cette délibération une nouvelle possibilité offerte par la loi du 13 août 2004, qui permet au Maire de bénéficier d'une ligne de trésorerie « à sa discrétion ou à sa convenance » ce que je ne souhaite naturellement absolument pas puisque j'estime que, là encore, le conseil municipal est souverain, qui plus est lorsque c'est en matière d'affectation financière.

C'est pourquoi nous avons noté cette possibilité ouverte par la loi, mais nous ne l'appliquerons pas.

C'est donc surtout sur les dispositions complémentaires de l'article 2 de ce projet de délibération qui a été soumis lors d'une commission que je vous laisse intervenir, si vous le souhaitez.

S'il n'y a pas d'intervention je porte aux voix. Qui est pour ?

La délibération est adoptée, compte tenu de l'abstention des groupes « Alliance & Actions » et « Bien dans ma ville, Bien dans la vie »

<p><b><i>1.02 - PERSONNEL MUNICIPAL - Gestion du temps de travail</i></b> <b><i>Compte Epargne-Temps</i></b></p>
--

*Délibération retirer*

**M. LE MAIRE –** Nous retirons ce soir la délibération relative au Compte Epargne-Temps, puisque nous avons pris l'attache des présidents de groupes en raison des interrogations qui sont celles aujourd'hui du personnel municipal par rapport aux réflexions du gouvernement en la

matière, davantage tournées vers le secteur privé que vers le secteur public. Mais eu égard à cette réflexion menée par le Ministre du Travail et de la Cohésion sociale, nous avons souhaité enlever cette délibération, pour la proposer à un autre moment.

### **1.03 - PERSONNEL MUNICIPAL - Journée de solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et personnes handicapées**

*La loi n° 2004-626 du 30 juin dernier relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées tire les conséquences de la canicule de l'été 2003, en prévoyant trois dispositifs en direction de ces populations en situation de fragilité.*

*Un plan d'alerte et d'urgence s'inscrivant dans un schéma de veille. Il doit permettre l'intervention des services sanitaires et sociaux, sur la base des informations recueillies par les communes, auprès des personnes âgées et personnes handicapées, dans les cas de risque exceptionnel, climatique ou autre.*

*Une « Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie » contribue au financement d'actions favorisant :*

- *l'autonomie des personnes handicapées ;*
- *l'amélioration de l'aide à domicile ;*
- *l'amélioration des établissements d'hébergement pour les personnes âgées dépendantes ;*
- *le renforcement des concours versés aux départements pour la prise en charge de l'allocation personnalisée d'autonomie (A.P.A.). Une contribution au taux de 0.3 % due par les employeurs privés et publics depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2004 vient notamment alimenter cette caisse.*

*Enfin, une **JOURNEE DE SOLIDARITE** pour assurer le financement du dispositif a également été instaurée. Désormais prévue à l'article L.212-16 du Code du Travail, cette journée prend la forme d'un jour supplémentaire de travail non rémunéré pour les salariés.*

*Pour ce qui est des fonctionnaires et agents non titulaires relevant de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, la journée de solidarité prévue à l'article L 212-16 du Code du Travail susvisé est fixée dans les conditions suivantes :*

- *dans la Fonction Publique Territoriale, cette journée prend la forme d'une journée fixée par délibération de l'organe exécutif de l'assemblée territoriale compétente, après avis du Comité Technique Paritaire.*
- *à défaut de décision intervenue avant le 31 décembre de l'année précédente, la journée de solidarité est fixée au lundi de Pentecôte.*

*Par ailleurs il est prévu que la première journée de solidarité intervient entre le 1<sup>er</sup> juillet 2004 et le 30 juin 2005.*

*Saisi de ce dossier lors de sa réunion en date du 29 novembre dernier, le Comité Technique Paritaire suggère de retenir de **LUNDI DE LA SAINT LOUIS** au titre de la journée de solidarité dès l'instant où cette journée est localement chômée.*

*Pour ce qui est de la période du 1<sup>er</sup> juillet 2004 au 30 juin 2005, cette journée de solidarité sera imputée selon les personnels concernés (application différenciée des 35 heures) sur les jours R. T. T. ou les jours de congés payés conventionnels.*

*Il vous est donc proposé de suivre l'avis du Comité Technique Paritaire et de fixer la journée de solidarité le lundi de la Saint Louis, cette décision ayant bien entendu un caractère permanent.*

*La commission municipale « Le Roncquois dans sa Ville » a examiné cette question lors de sa séance du 7 décembre 2004.*

#### **M. LE MAIRE –**

Je ne vais pas m'étendre plus qu'il ne faut sur cette disposition consécutive au drame que nous avons connu au temps de la canicule, qui a occasionné et provoqué chez notre Premier Ministre le souci de créer une caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, donc d'aider en quelque sorte les personnes âgées dans les difficultés de vie et dans leur grande dépendance, et de solliciter l'adhésion de chaque concitoyen à l'effort national pour les personnes âgées.

Naturellement la Fonction publique n'est pas exempte de cette journée de solidarité. Lors du dernier CTP, nous avons proposé de choisir la journée de la Saint-Louis, date qui convenait à tout le monde puisque localement chômée.

Et nous avons rajouté, à la demande d'un certain nombre de nos collègues, notamment celle de M. COSYN, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2004 au 30 juin 2005 qui était hors de la première mise en œuvre de cette mesure, que nous puissions imputer une journée de solidarité au personnel, indifféremment, en fonction du statut de chacun et de l'application différenciée des 35 heures sur les jours de RTT ou sur les jours de congés payés conventionnels.

Lorsque nous serons en plein régime, à partir de l'année prochaine, c'est donc la Saint-Louis qui sera pour le personnel municipal la journée de solidarité nationale.

Sans demande d'intervention, je porte aux voix. Qui est pour ?

**UNANIMITE**, je vous en remercie.

#### **1.04 - REGISSEURS DE RECETTES ET REGISSEURS D'AVANCES - Régime indemnitaire**

*En application de l'instruction ministérielle issue du décret n° 97-1259 du 29 décembre 1997 relatif à la création des régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités locales et des établissements publics locaux, les taux de l'indemnité de responsabilité des régisseurs de recettes et des régisseurs d'avances des collectivités locales et de leur établissements publics sont fixés par décision de l'assemblée délibérante et ce, dans la limite des taux en vigueur prévus pour les régisseurs de l'Etat.*

*L'arrêté ministériel du 3 septembre 2001 fixe le taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics ainsi que le montant du cautionnement imposé à ces agents.*

*En conséquence, nous vous proposons de faire une application automatique et sans restriction de l'arrêté ministériel susvisé et de tout texte qui viendrait le modifier (modification de taux d'indemnité, modification de tranches indemnitaires...), le barème correspondant étant repris ci-après :*

Montant maximum de l'avance pouvant être consentie (€)	Montant moyen des recettes encaissées mensuellement (€)	Montant total du maximum de l'avance et du montant moyen des recettes effectuées mensuellement (€)	Montant du cautionnement (€)	Montant de l'indemnité de responsabilité annuelle (€)
Jusqu'à 1 220	Jusqu'à 1 220	Jusqu'à 2 440	-	<b>110</b>
De 1 221 à 3 000	De 1 221 à 3 000	De 2 441 à 3 000	300	<b>110</b>
De 3 001 à 4 600	De 3 001 à 4 600	De 3 001 à 4 600	460	<b>120</b>
De 4 601 à 7 600	De 4 601 à 7 600	De 4 601 à 7 600	760	<b>140</b>
De 7 601 à 12 200	De 7 601 à 12 200	De 7 601 à 12 200	1220	<b>160</b>
De 12 201 à 18 000	De 12 201 à 18 000	De 12 201 à 18 000	1800	<b>200</b>
De 18 001 à 38 000	De 18 001 à 38 000	De 18 001 à 38 000	3800	<b>320</b>
De 38 001 à 53 000	De 38 001 à 53 000	De 38 001 à 53 000	4600	<b>410</b>
De 53 001 à 76 000	De 53 001 à 76 000	De 53 001 à 76 000	5300	<b>550</b>
De 76 001 à 150 000	De 76 001 à 150 000	De 76 001 à 150 000	6100	<b>640</b>
De 150 001 à 300 000	De 150 001 à 300 000	De 150 001 à 300 000	6900	<b>690</b>
De 300 001 à 760 000	De 300 001 à 760 000	De 300 001 à 760 000	7600	<b>820</b>
De 760 001 à 1 500 000	De 760 001 à 1 500 000	De 760 001 à 1 500 000	8800	<b>1050</b>
Au-delà de 1 500 000	Au-delà de 1 500 000	Au-delà de 1 500 000	1 500 par tranche supplémentaire de 1 500 000	<b>46 par tranche supplémentaire de 1 500 000</b>

*La commission municipale « Le Roncquois dans sa Ville » a examiné cette question lors de sa séance du 7 décembre 2004.*

#### **M. LE MAIRE –**

Je vous rappelle à titre indicatif qu'en 2004, nous avons quatre agents en ce qui concerne les régies d'avances et sept sont affectés à des régies de recettes. Nous n'inventons rien en la matière, nous suivons ni plus ni moins le barème qui nous est proposé par les services de l'Etat.

S'il n'y a pas d'intervention, je porte aux voix. Qui est pour ?

**UNANIMITE**, je vous en remercie.

**1.05 - RECENSEMENT DE LA POPULATION 2005 - Rémunération des agents  
recenseurs**

*En application de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et ses décrets d'application, les opérations de recensement des communes de plus de 10 000 habitants, se déroulent désormais annuellement par échantillonnage de la population.*

*Au titre de l'année 2005, ces opérations de recensement se dérouleront entre le 20 janvier et le 26 février prochains.*

*A cet effet, nous aurons à faire appel à des agents recenseurs et ce, après avis de Madame la Déléguée de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques.*

*Dès lors, il y a lieu de fixer le régime indemnitaire de ces collaborateurs ponctuels. Nous vous proposons d'arrêter le barème correspondant comme suit :*

<b>NATURE DU QUESTIONNAIRE</b>	<b>VERSEMENT PAR QUESTIONNAIRE</b>
<b>COLLECTE</b>	<b>COLLECTE</b>
Bulletin individuel	<b>1,04 €</b>
Feuille de logement	<b>0,52 €</b>
Feuille de logement non enquêté	<b>0,52 €</b>
Dossier d'adresse collective	<b>0,52 €</b>
Feuille d'adresse non enquêtée	<b>0,52 €</b>
<b>SÉANCE DE FORMATION</b>	
	<b>23,50 €</b>
<b>TOURNÉE DE RECONNAISSANCE</b>	
	<b>23,50 €</b>

*La commission municipale « Le Roncquois dans sa Ville » a examiné cette question lors de sa séance du 7 décembre 2004.*

**M. LE MAIRE –**

Je passe la parole à Monsieur DESMET.

**M. DESMET –**

Vous n'êtes pas sans savoir que, depuis le 27 février 2002, le mode de recensement de la population a changé ; on procède désormais par échantillonnage : on recense en 5 ans 40 % de la population, à raison de 8 % par an. Cette année nous allons procéder au recensement entre le 20 janvier et le 26 février prochain.

J'en profite, Monsieur le Maire, pour passer un message à la presse et aux Roncquois, de bien recevoir ces agents recenseurs qui passeront à partir du 20 janvier et déposeront un courrier

signalant ce recensement. Ce courrier sera à votre signature, Monsieur le Maire, avisant la population d'un recensement dans leur logement.

Cette délibération a pour but de fixer les tarifs, qui n'ont pas changé depuis l'année dernière, sauf pour les séances de formation et les tournées de reconnaissance. L'augmentation se monte à quelques euros, je n'ai pas le chiffre précis, afin de rentrer dans la fourchette de la dotation fournie par l'Etat pour réaliser ce recensement.

Je répète que ce recensement commencera donc le 20 janvier et se terminera le 26 février.

**M. LE MAIRE –**

Merci, Monsieur DESMET.

Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, je porte aux voix. Qui est pour ?

**UNANIMITE**, je vous en remercie.

<p><i>Présentation du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)</i></p>
--

**M. LE MAIRE –**

Je vais donner la parole à Monsieur Jean-François TAILLEZ, Adjoint aux finances, pour la présentation du débat d'orientation budgétaire.

**M. TAILLEZ –**

Merci, Monsieur le Maire.

Le débat d'orientation budgétaire est incontestablement un moment important dans l'exercice de notre démocratie. Il plante le décor en quelque sorte de notre action pour l'exercice à venir et, depuis l'an passé, nous l'avons assorti d'une projection pluriannuelle que nous avons le plaisir de compléter par une colonne supplémentaire cette année, et cette colonne concerne l'année 2007. Effectivement, un récent projet du gouvernement différerait (j'utilise le conditionnel) les prochaines élections municipales en 2008, ce qui permettrait à notre équipe d'exploiter pleinement cette année supplémentaire, d'où cette colonne que vous trouverez sur votre document.

Je finis par avoir peur de vous lasser, à force de répéter constamment la même chose, mais finalement j'ai tort, et je devrais plutôt être ravi de constater que la ligne de conduite budgétaire que nous avons fixée en 2002, est scrupuleusement respectée.

A titre d'exemple, je suis persuadé que la majorité de nos concitoyens approuve le principal engagement que nous avons pris dès notre arrivée aux affaires : 0% d'augmentation de la part communale des impôts locaux. Ainsi nous vous proposerons en février prochain de reconduire les mêmes taux de fiscalité locale que ceux des années précédentes.

L'autre engagement, plus technique je vous l'accorde, et mes collègues commencent maintenant à bien le maîtriser, est de préserver notre épargne de gestion à un niveau élevé, et c'est aux alentours de 2 M€ que nous tenons à la stabiliser. Alors rappelons que cette épargne de gestion constitue l'élément le plus important de notre capacité d'autofinancement, que nous dédions bien évidemment au financement de l'investissement.

Les recettes n'évoluant quasiment pas, je vous ai souvent expliqué que nous n'en maîtrisons plus qu'un gros tiers, c'est en intervenant sur nos dépenses de gestion que nous parviendrons à cet objectif. Pour cela trois leviers :

- En premier lieu nous continuons le cycle de baisse des charges à caractère général de la commune. Cela ne se fera bien évidemment pas au détriment des services rendus à nos concitoyens, et cela ne se décrète pas non plus. C'est le fruit de l'investissement de tous les acteurs municipaux et de la mise en place d'une politique d'achat modernisée, dans le cadre du nouveau code des marchés publics. Ainsi nous pouvons prévoir une baisse de 6.5 % de ces dépenses entre 2004 et 2005.
- Le second levier, c'est la maîtrise de la hausse des dépenses de personnel. Elles n'auront augmenté entre 2003 et 2004 que d'environ 2 % ; le chiffre reste à affiner l'exercice 2004 n'étant pas encore clôturé, et elles n'augmenteront que d'environ 8 % en 3 ans, entre 2004 et 2007.
- Dernier levier, que nous utilisons pour parvenir à cet objectif d'épargne de gestion, c'est la stabilisation des autres dépenses de gestion, et notamment du budget destiné à subventionner nos établissements publics mais également le monde associatif et notre implication intercommunale.

Cette épargne de gestion constituera l'un des éléments essentiels du financement de notre investissement.

Justement, attardons-nous quelques instants sur la politique d'investissement et essayons de regarder ensemble dans le rétroviseur. Ce que nous y voyons nous procure pas mal de satisfaction parce qu'après une première période d'analyse, d'écoute, de prospectives, nous sommes réellement entrés, en 2003 et 2004, dans la phase active de notre mandat. Alors je ne rappellerai (il n'y a pas probablement pas là d'exhaustivité) que quelques projets significatifs qui ont vu le jour cette année. On peut citer l'école Kergomard, la Salle Catry dans laquelle nous

sommes aujourd'hui, la mairie annexe, et actuellement en cours de réalisation la Bourloire et les Ecuries. Nous étions déjà fiers, et je regarde mon ami Pascal FLAHOU, d'afficher en 2003 une réalisation d'investissement d'excellent niveau, je pense que 2004 sera bien meilleur.

Alors pourquoi s'arrêter en si bon chemin ?

C'est en effet en 2005 que d'autres projets seront initiés : l'amorce de la restauration de notre Hôtel de Ville et la poursuite de celle de l'église Saint-Piat, deux édifices identitaires de notre Commune qui retrouveront ainsi leur lustre d'antan. Les premiers travaux d'aménagement du Centre-Bourg démarreront également cette année. Dans quelques mois, devant cette Salle Catry, une vraie place à l'échelle de notre commune, un authentique lieu de convivialité aura vu le jour.

L'ambition de ce plan d'investissement est-elle compatible avec les possibilités financières de la Commune ? Assurément oui !

Tout d'abord nous avons vu que notre capacité d'autofinancement était d'un niveau élevé, premier point. N'oublions pas également que certaines recettes sont directement affectées en section d'investissement, c'est le cas du fonds de compensation de TVA et de la dotation globale d'équipement. En outre, les recettes exceptionnelles qui peuvent être liées à des cessions de biens immobiliers seront exclusivement destinées au financement de l'investissement. Ce sera également le cas d'excédents potentiels que nous affectons systématiquement depuis 2002 en section d'investissement.

Enfin nous avons annoncé l'an passé une enveloppe d'emprunt égale à 4.5 M€ sur l'ensemble de la période restant à couvrir. Nous ne changeons pas la volumétrie de cette enveloppe, toujours égale à 4.5 M€, faisant croître la charge de la dette par habitant de 11 € aujourd'hui à 247 € en 2007. Elle restera près de quatre fois inférieure à la moyenne des communes comparables à la nôtre. Il nous tenait à cœur de préserver les capacités financières de la Commune pour l'avenir, nous y sommes parvenus.

Tout cela fait que l'enthousiasme, dont je parlais l'an passé et que M. le Maire a rappelé tout à l'heure, nous anime plus que jamais, et le « nous » dont je parle ne désigne pas uniquement les élus que nous sommes. Je tiens effectivement à saluer l'ensemble des services municipaux pour leur contribution, et plus particulièrement Bruno DUBOIS, François SCHOCKAERT et leurs équipes, pour leurs conseils et leur professionnalisme.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE –**

Monsieur TAILLEZ, je vous remercie au nom du personnel ici présent, naturellement, pour ces félicitations qui lui vont droit au cœur.

J'ouvre maintenant le débat d'orientation budgétaire. Qui souhaite intervenir ?

Monsieur COSYN.

**M. COSYN –**

J'ai deux choses à dire.

- j'aurais aimé que nous ayons les documents complets de l'année 2004, à savoir une situation précise des dépenses. Je pense que c'est un peu prématuré de faire ce débat d'orientation budgétaire aujourd'hui.
- Seconde remarque, Monsieur TAILLEZ parlait de démocratie et de moyens d'expression. Le document, je l'ai reçu il y a quatre jours, vendredi dernier. Je suis désolé mais je n'ai pas eu le temps de le travailler et de l'analyser en quatre jours. Si nous l'avions eu, ne fût-ce qu'à la commission précédente, cela aurait été plus intéressant, j'aurais pu poser des questions d'autant plus que lorsque je lui en pose, il n'est pas avare de me répondre, même hors commission ou conseil. Dans le groupe Alliance & Actions, je suis particulièrement chargé du domaine fiscal et financier, je n'ai pas eu l'occasion par manque de temps, je pense qu'il aurait été intéressant que ce genre de document nous parvienne au plus vite pour que l'on puisse faire ce débat d'orientation budgétaire un peu plus tard en saison, notamment début janvier par exemple.

Je ne peux donc pas m'exprimer sur un document que je n'ai pas pu travailler.

**M. LE MAIRE –**

En cela Monsieur COSYN, nous avons entièrement respecté le règlement interne de l'assemblée (on pourra le consulter ensemble) ; il n'y a donc pas de point d'achoppement là-dessus.

Sur la communication de tous les documents de l'année 2004, ce n'est pas possible, ce n'est pas communicable tant que les comptes n'ont pas été faits. Et enfin, on vous a communiqué avant vendredi, c'est-à-dire au moment de l'envoi de l'ordre du jour, un tableau financier synthétique.

**M. COSYN -**

Je ne mets pas en cause le fait que le document ait été distribué il y a cinq ou six jours, à cinq jours je n'étais pas là, je ne pouvais donc pas le prendre ; je l'ai donc eu il y a quatre jours.

Lorsque je parle des documents, je demande une synthèse, c'est l'ersatz du compte administratif que vous sortez en général début ou mi janvier.

Vous me faites parvenir tous les mois une balance, une situation à la fin de mois, si j'avais eu cette situation en fin de l'année, cela aurait été plus intéressant.

Je ne polémique pas, je ne veux pas faire de remarque désagréable, je veux simplement dire que, personnellement, je n'étais pas en mesure de travailler sur ce document parce que je n'en ai eu connaissance qu'il y a quatre jours, et que j'aurais bien aimé avoir un ensemble de résultats sur l'année 2004.

**M. LE MAIRE –**

Monsieur TAILLEZ.

**M. TAILLEZ -**

C'est effectivement le cas, Monsieur COSYN, puisque dans le document avec les tableaux financiers, la colonne 2004 reprend une projection de compte administratif ; ce n'est pas la reprise du budget supplémentaire, c'est une anticipation sur « comment voit-on la clôture de l'exercice 2004 ? » Donc les chiffres que vous demandiez sont effectivement repris dans la colonne 2004 du document.

**M. LE MAIRE –**

Monsieur DA SILVA.

**M. DA SILVA –**

Je ne peux qu'abonder dans le sens de M. COSYN étant donné que nous-mêmes n'avons eu que très peu de temps pour exploiter ce document. Je vous avoue que je l'ai feuilleté, mais sans pouvoir analyser les chiffres et faire des recherches antérieures pour nous faire une idée. Si on veut un vrai débat, et même si vous êtes dans les délais légaux, il faut nous le donner dans des délais convenables. C'est tout ce que j'ai à vous dire aujourd'hui.

**M. LE MAIRE –**

Les délais légaux étant respectés, je n'ai rien à reprocher au secrétaire de l'assemblée, loin de là. Il faut savoir que tous les services sont quand même tendus, et largement tendus pour produire des documents, et il est vrai que c'est toujours dans la dernière échappée belle qu'on a les documents. Mais ici le légalisme a été respecté et je ne peux en vouloir à quiconque. Il me semble bien qu'aucune critique n'a été émise à l'encontre de quiconque.

Je constate qu'il n'y a pas de débat. C'est tout et je note l'absence de débat.

**M. COSYN –**

Je ne parle pas de légalisme mais tout simplement comme il n'y a pas de vote sur ce débat d'orientation budgétaire, on pourrait reprendre le sujet lors d'une commission, en début d'année. Je suppose qu'une commission se tiendra en janvier ou début février et on aura l'occasion d'y travailler. Il y a d'autres commissions qui fonctionnent en groupe restreint, il n'est pas nécessaire de faire une commission à 33 ; voyons-nous à quatre ou cinq comme Mme CALLEWAERT le fait de temps en temps sur d'autres sujets. De toute façon, tout le monde n'est pas passionné par les finances communales, loin s'en faut, que ce soit chez vous, dans notre groupe Alliance & Actions, ou le groupe Bien dans ma ville, Bien dans ma vie. Voyons-nous à quatre ou cinq, et travaillons-y tout simplement. Au moins on pourra en débattre entre nous et, de notre côté, on pourra réfléchir et apporter le fruit de notre réflexion.

**M. TAILLEZ –**

Par rapport à votre proposition, Monsieur COSYN, nous avons aussi un timing qui est de plus en plus serré sur le budget. Comme vous le savez, nous avons l'intention de voter le budget le 4 février, donc dans les commissions du mois de janvier nous serons déjà en train d'aborder le budget. Ce sera peut-être aussi pour nous l'occasion de nous projeter dans l'avenir, et pourquoi ne pas avoir ce débat à ce moment-là, mais ce sera toutefois dans le cadre de cette commission, où l'on pourra commencer par la prospective sur trois ou quatre ans et attaquer ensuite l'exercice 2005, si cela peut vous convenir.

**M. LE MAIRE –**

Je clôture ce débat, qui n'a pas eu lieu.

Monsieur PETILLON, nous vous écoutons pour la dernière prise de parole.

**M. PETILLON –**

Je suis un peu curieux. Effectivement le débat d'orientation budgétaire, le plan pluriannuel d'investissement, il y a pas mal d'équipements nouveaux, section investissement, qui me sont totalement inconnus. Pour satisfaire notre curiosité, et celle sans doute de certains de mes collègues, j'aimerais savoir ce dont il s'agit sans toutefois entrer dans le détail.

Si je prends votre tableau sur la page 2.3 dépenses - nouveaux projets, la restructuration de l'école Picasso, on le savait ... la salle polyvalente de la Gare, on en a entendu parler... donc si je comprends bien, la lecture du tableau porte sur une prévision 2006/2007... la maison des services au Blanc-Four, pouvez-vous m'en dire un peu plus, avez-vous déjà une option ?

Aménagement de parking Duclos, Ecuries... je ne vois pas très bien ce dont il s'agit, le secteur étant non identifié.

**M. LE MAIRE –**

- ✓ La salle de fêtes à la gare, c'est un dossier que nous allons initier l'année prochaine en termes de réflexion plus approfondie et d'études, avec un maître d'œuvre afin d'accompagner la transformation du site de la gare qui est opérationnel aujourd'hui, en une salle polyvalente qui pourra accueillir à la fois des manifestations de culture et de la vie associative, puisqu'il nous manque une salle à Roncq.
  
- ✓ La maison des services, c'était un des points du programme électoral que nous avons présenté. En souhaitant que cette maison des services soit positionnée au Blanc-Four, elle ne l'est pas encore précisément mais elle reste toujours dans les cartons en sachant que tout cela doit être affiné en termes d'approche puisque pour les permanences de la Caisse primaire d'assurance maladie ou autre, nos partenaires doivent rétrograder en raison parfois de l'affluence inférieure à celle que l'on avait pressentie. Il n'empêche que nous devons continuer d'accentuer nos efforts sur le Blanc-Four.
  
- ✓ Le parking Duclos entre dans le cadre des opérations du Centre-Bourg.

**M. PETILLON -**

Le parking Duclos, il me semble que ces travaux sont pris en charge par la Communauté urbaine, parce que la somme est relativement importante ?

**M. LE MAIRE –**

En effet, mais il y a également une provision pour divers parkings qui sont en vue.

**M. PETILLON -**

Si l'on remonte un peu haut, Monsieur le Maire, les aménagements de terrains et espaces verts, sécurité et reboisement de l'étang, où les sommes sont relativement importantes.

**M. LE MAIRE –**

Il s'agit simplement de la sécurité de l'étang, puisque les berges menacent au parc Vansteenkiste. Il y a donc un risque qu'il faut étudier. Les services techniques l'ont déjà évalué et il faudra impérativement qu'on sécurise avant de refaire les allées que M. FLAHOU avait déjà envisagé de refaire et de fermer le parc Vansteenkiste. Je pense donc qu'il faut sécuriser l'étang parce qu'il y a des risques potentiels, et ensuite procéder à la réfection des allées.

Ce sont des éléments que l'on pourra affiner lorsqu'on entrera dans la phase opérationnelle du budget. Nous sommes actuellement sur des grandes masses, sur des grandes tendances, je voulais juste vous donner des réponses sans entrer trop dans le détail.

Je tiens toutefois à féliciter M. TAILLEZ, et M. SCHOCKAERT sous l'autorité de M. DUBOIS, parce que nous avons pu maintenir notre promesse de ne pas accroître la part locale de la pression fiscale, et c'est très important (c'est une promesse qui a été tenue) ; en même temps, nous pouvons mener à bien notre opération de reconquête du patrimoine, dans une sérénité financière, et c'est aussi très important ; il fallait maîtriser ces dépenses de gestion ; nous avons pu également, sous l'autorité de M. DUBOIS, améliorer le bateau Roncq avec de nombreux objectifs de performance qui sont en voie d'être atteints, et nous le devons vraiment au Directeur général des services qui a organisé à la fois la formation nécessaire pour appliquer le plan et en même temps sa mise en œuvre.

Tout cela, c'est une adéquation, une alchimie assez fine, qui permettra finalement en 2007/2008 de rendre un bilan qui, je le pense fondamentalement, sera satisfaisant. Cela nous mettra en termes de prévision, de prospective pour l'avenir, dans une situation qui nous placera véritablement dans les premiers du tableau de bord de la métropole. Notre capacité de financement sera préservée voire même au-delà on pourra envisager l'avenir d'un manière tout à fait sereine et prometteuse.

Je vous félicite, M. TAILLEZ, et j'espère que tout ira bien pour la mise en œuvre et la concrétisation de ce budget primitif 2005.

Nous passons, si vous le voulez, au point suivant.

### ***1.06- AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT - Actualisation et ouverture***

Pour respecter la réglementation relative à la tenue d'une comptabilité d'engagement et répondre aux objectifs d'amélioration de l'exécution budgétaire et de maîtrise des prévisions pluriannuelles de réalisation technique, le Conseil Municipal a décidé de mettre en œuvre la gestion par autorisations de programme et crédits de paiement conformément aux articles L 2311-3 et R 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'autorisation de programme résulte d'un vote par l'Assemblée Communale. Elle autorise le Maire à engager juridiquement le Conseil au-delà du cadre annuel du budget. Cet engagement est confronté dans son exécution aux ressources annuelles disponibles pour l'honorer. Il suppose l'adoption de règles de gestion homogènes et lisibles.

Au regard de la réglementation en vigueur, des principes de mise en œuvre sont ainsi proposés.

Article L2311-3

*« Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.*

*Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.*

*L'équilibre de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement. »*

#### Article R2311-9

*« Constitue un programme à caractère pluriannuel une opération prévisionnelle ou un ensemble d'opérations de dépenses d'équipement se rapportant à une immobilisation ou un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la Commune.*

*Chaque autorisation de programme comporte la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants et une évaluation des ressources envisagées pour y faire face.*

*Après la clôture de l'exercice et jusqu'à l'adoption du budget suivant ou jusqu'au 31 mars en l'absence d'adoption du budget avant cette date, le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture d'autorisation de programme.*

*Les autorisations de programme et leurs révisions annuelles sont proposées par le Maire. Elles sont individualisées par le Conseil Municipal ».*

*Les propositions du maire sont présentées aux membres du conseil municipal lors du débat d'orientation prévu à l'article L 2312-1 ».*

En application de ces différents textes, M. le Maire propose :

- 1) une modification des autorisations de programme décidées depuis 2002 selon les modalités décrites dans le tableau annexé.
- 2) l'ouverture de 2 nouvelles autorisations de programme selon les modalités décrites dans le tableau annexé.

Ce projet de délibération a été examiné en commission « le Roncquois dans sa Ville » lors de sa séance en date du 7 décembre 2004.

#### **M. LE MAIRE –**

Monsieur TAILLEZ, vous avez la parole.

#### **M. TAILLEZ –**

Merci, Monsieur le Maire. C'est une délibération assez classique en cette période de l'année puisque nous sommes tenus de retoiletter nos autorisations de programme et de faire en sorte qu'elles collent le plus précisément possible à la réalité des dépenses.

En l'occurrence pour les autorisations de programme déjà en cours, je les rappelle rapidement :

- L'école Kergomard
- La Bourloire
- Les anciennes Ecuries

- Novoplactic
- La salle Catry

Nous avons réajusté les crédits de paiement et leur ventilation sur les différentes années en fonction de l'avancée des travaux.

La particularité de cette délibération est d'ouvrir deux nouvelles autorisations de programmes, qui concernent :

- la restauration de l'église Saint-Piat, dans ses façades, ses vitraux et également dans sa rénovation intérieure ;
- et l'aménagement du Centre-Bourg, donc de l'ensemble des espaces publics. Il y aura du mobilier urbain, l'aménagement de la place, un certain nombre de dépenses qui incombent à la commune pour un montant de 850.000 € ventilés sur deux années.

C'est une prévision bien évidemment, c'est la raison pour laquelle nous sommes amenés à revoir ces autorisations de programme de façon assez régulière. Je vous remercie.

#### **M. LE MAIRE -**

Avez-vous des questions?

Monsieur PETILLON.

#### **M. PETILLON –**

Des remarques ; nous ne voterons pas cette délibération.

Je suis quand même effaré par les montants, notamment pour le site Novoplactic. Avec l'acquisition et les travaux que vous envisagez, il y en a pour près d'1.9 M€. Je crois avoir encore en mémoire que le bureau d'études avait dit que c'était un bâtiment sain, heureusement qu'il l'était sinon combien aurait-il coûté.

La restauration de l'église Saint-Piat, je ne dis pas qu'il ne faut pas la faire, mais je constate que le chiffre est de 2.2 M€ TTC alors qu'on a déjà dépensé près de 1 M€.

Le Centre Bourg / 850 000 € pour l'aménagement du centre. Par contre il est vrai que l'on est un peu conduit à aménager l'espace, maintenant que l'on a démoli, mais je trouve que le coût est élevé. Je pense que l'on va y mettre une fontaine... un clocher ... un carillon ...

Tout cela fait beaucoup de dépenses et nous ne voterons pas cette délibération, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE –**

Merci Monsieur PETILLON. Quelques réponses quand même, je ne vais pas partager votre sentiment, mais c'est normal.

Effaré n'est pas un mot ; pour ma part, je ne suis pas effaré quand je vois la présentation du DOB qu'a faite M. TAILLEZ, qui nous fait augurer quand même des avenir prometteurs et radieux. Lorsque vous vous dites effaré, je ne vous suis pas. Il s'agit d'un chiffre global qui concerne à la fois la reconquête paysagère, nous sommes dans un site environnemental qu'il faut préserver et nous mettrons le « paquet » en terme de HQE, et donc d'intégration la plus convenable possible dans le site ; M. FLAHOU présentera son dossier tout à l'heure de manière plus approfondie.

Vous parlez du Centre-Bourg. Je suis aussi, comme vous, soucieux des deniers publics. Lorsque je vois, dans mes factures, sur la fontaine par exemple le doublement du prix, je dis stop. Vous voyez que cela m'arrive aussi d'être face à un projet que je sens évoluer, et que je restreins d'une manière collective, collégiale, puisque le dossier est porté avec Mme CALLEWAERT de manière forte ; une fontaine qui coûte 160.000 € n'est pas opportune. Cela veut dire que pour l'avenir on pourra se préserver un espace fontaine, mais on attendra un peu, il a d'autres priorités qu'une fontaine je pense. Il ne faut pas que cela soit la fontaine de la discorde, au contraire j'espère que ce sera la fontaine de l'unité. C'est souvent le cas dans les villages, il y a des discussions sur l'architecture de la fontaine puis ensuite sur le prix. Il ne faut pas que cela soit une discorde, le carillon nous unira !

Majorité, opposition, et c'est normal, on est bien obligé d'avoir des sentiments et des approches différentes, que j'entends.

Monsieur DA SILVA, vous avez la parole.

**M. DA SILVA –**

J'aurais aimé voter cette délibération mais je ne pourrai pas le faire pour une raison simple : Novoplastic. Je ne souhaite pas m'étendre sur le sujet, on en discutera dans peu de temps. Les sommes peuvent paraître importantes ou pas (c'est un autre débat) même si la fontaine coûterait moins cher que le carillon, c'est aussi un autre débat.

**M. E MAIRE –**

Beaucoup plus cher, Monsieur DA SILVA !

**M. DA SILVA –**

J'aurais aimé en avoir les chiffres.

**M. LE MAIRE –**

Je peux vous les fournir : 70.000 € pour le carillon et 160.000 € pour la fontaine. Par ailleurs, pour l'un, il y aura 17 cloches et, de l'autre, quelques petits jets d'eau. Personnellement, je préfère le tintement des cloches...

**M. DA SILVA**

Pas trop n'en faut quand même, sinon cela fait du bruit.

Monsieur le Maire, je ne vais donc pas m'étendre sur le sujet mais je ne peux pas voter cette délibération à cause de Novoplastic.

**M. LE MAIRE -**

C'est enregistré.

Avant de passer au vote, nous écoutons Monsieur VARLET.

**M. VARLET –**

Monsieur le Maire, quand j'ai levé la main, ce n'était pas une approbation mais simplement une demande de prise de parole, comme vous l'aviez deviné, puisque notre collègue, Michel PETILLON a précisé que nous voterons contre cette délibération.

Concernant la restauration de l'église Saint-Piat, quelle est la liaison entre les chiffres avancés dans le plan de patrimoine et ceux qui nous sont soumis ? Si je me souviens bien, le coût des travaux dans le plan ne devait pas excéder le million d'euros alors que la prévision est de 2 M€ en plus du 1 M€ déjà dépensé, soit plus de 3 M€ déjà.

Ma deuxième question sera peut-être un peu plus polémique : la reconstruction de la Bourloire va coûter quand même 480.000 € et je voudrais connaître le nombre de bourleux roncqois.

**M. LE MAIRE –**

Par rapport au plan de patrimoine, en prenant l'état de l'église et, en quelque sorte, la sécurisation primaire de la coque, vous êtes face à l'apparition d'un problème de mérule qui n'était pas du tout apprécié dans ce plan. On a bien vu aussi les limites du plan de patrimoine : ce document donne les grandes indications qu'il faut ajuster. Par exemple, quand le toit s'est écroulé, le plan ne l'avait pas prévu et, bien entendu, ce type d'événement engendre un certain nombre de surcoûts.

En outre, le plan de patrimoine ne prenait pas en compte l'embellissement, notamment l'aspect des vitraux. Or, pratiquement, toutes les verrières (au moins au premier étage) sont à refaire complètement et, parfois à certains endroits, elles menacent de tomber. Il faut donc impérativement y porter une vigilance accrue et cela coûte de l'argent.

Je vous communique un chiffre global qui est lissé sur le taux de faisabilité de l'opérationnalité par les services techniques mais également par l'ensemble des corps de métier qui peuvent répondre aux demandes de la ville ; je veillerai également à certains aspects du patrimoine. Vous faites le rapport aux bourleux, de mon côté je ferai le rapport aux paroissiens, même si je suis tout à fait soucieux du respect de la loi de 1905 bien évidemment : pourquoi ne pas proposer une formule de souscription publique.

M. SCHOCKAERT y travaille pour analyser comment nous pourrions engager les gens dans cette reconquête du patrimoine. Mais tout cela a un coût.

Quant à la Bourloire, je ne veux plus polémiquer. Les travaux avancent, la Bourloire est belle, elle s'inscrit très bien dans l'environnement. Je l'inaugurerai avec beaucoup de bonheur ; le but de l'opération, en sollicitant la subvention Interreg, c'est de redoper les gens qui vont jouer à la bourle. Aujourd'hui, le nombre est celui que vous connaissez ; demain, j'espère une fréquentation scolaire et une redynamisation de ce jeu.

J'investis sur l'avenir, je m'engage sur l'avenir et je souhaite que la Bourle ne soit pas un jeu mort ou un musée, mais bien au contraire, un jeu vivant et traditionnel. Et nous mettrons le paquet pour que cela marche.

Monsieur TAILLEZ.

#### **M. TAILLEZ –**

Je voudrais simplement apporter une précision quant à l'église Saint-Piat : entre 2002 et 2004, ce sont 720.000 € TTC qui ont été investis.

#### **M. LE MAIRE –**

Tout à l'heure, je parlais de souscription publique. Nous pourrions éventuellement, et nous l'avons fait d'ailleurs, solliciter l'Etat sous forme de DGE. Il est important de voir que l'Etat, à travers son devoir de culte, à travers son Ministère de l'Intérieur, peut nous soutenir.

Je porte aux voix. Qui est pour ?

La délibération est ainsi adoptée par le groupe majoritaire

Abstention du groupe « Bien dans ma ville, Bien dans ma vie »

Vote contre du groupe « Alliance & Actions »

**1.07 - SECTION D'INVESTISSEMENT - Autorisations spéciales et autorisations de programme - Budget 2005**

M. le Maire expose que, selon l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant,

- engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette
- et, pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme, les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture d'autorisation de programme.

L'autorisation du Conseil Municipal doit préciser le montant et l'affectation des crédits. Ces crédits sont inscrits au budget lors de son adoption.

Considérant que le budget ne sera pas présenté au Conseil Municipal avant le 1<sup>er</sup> janvier 2005 et compte tenu de l'engagement d'opérations ne faisant pas l'objet de reports, M. le Maire propose, dans le cadre de l'application de l'Instruction Budgétaire M14, d'ouvrir des crédits aux chapitres 20, 21 et 23 pour un montant total de 105 000 € selon l'affectation suivante :

Chapitre	Article	S/Fonction	Libellé	Montant
<b>20</b>	2033	020	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>5 000,00 €</b>
			Frais d'insertion	5 000,00 €
<b>21</b>	2135 21538 2183 2188	411 814 020 251	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>55 000,00 €</b>
			Installations de chauffage	5 000,00 €
			Réseaux d'éclairage public : rénovation	30 000,00 €
			Matériel informatique	10 000,00 €
			Remplacement de matériel	10 000,00 €
<b>23</b>	2315	026	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>45 000,00 €</b>
			Cimetière du Centre : aménagement des allées	45 000,00 €
<b>TOTAL</b>				<b>105 000,00 €</b>

Cette dotation représente 1,6 % des crédits ouverts à la section d'investissement du budget 2004 hors remboursement de la dette ( 6 377 354,24 €).

Par ailleurs, 7 Autorisations de Programme sont actuellement ouvertes. Les crédits de paiement envisagés au titre de l'exercice 2005 sont les suivants :

02-01 : Extension et Restructuration de l'école P. Kergomard :	234 890 €
02-02 : Reconstruction de la Bourloire :	254 722 €

<i>03-01 : Réhabilitation des anciennes écuries :</i>	<i>822 412 €</i>
<i>03-02 : Requalification du site NOVOPLASTIC :</i>	<i>650 000 €</i>
<i>03-03 : Restructuration de la salle Catry :</i>	<i>72 675 €</i>
<i>05-01 : Restauration de l'église St Piat :</i>	<i>600 000 €</i>
<i>05-02 : Aménagement du Centre-Bourg :</i>	<i>350 000 €</i>

*La Commission municipale « Le Roncquois dans sa ville » a examiné cette question lors de sa séance du 7 décembre 2004.*

#### **M. TAILLEZ –**

En résumé, cette délibération doit permettre aux services d'investir pendant le mois de janvier. Nous votons le budget relativement tôt dans l'année (le 4 février) mais il est impossible d'engager des dépenses d'investissement si elles n'ont pas fait l'objet préalablement d'une autorisation spéciale, pour entamer une nouvelle année de travaux le plus rapidement possible.

#### **M. LE MAIRE –**

Sans question particulière, je porte aux voix. Qui est pour ?

La délibération est adoptée, compte tenu de l'abstention des groupes « Alliance & Actions » et « Bien dans ma ville, Bien dans ma vie ».

### **1.08 - ACOMPTES SUR SUBVENTIONS MUNICIPALES 2005**

*M. le Maire rappelle à l'assemblée que le Centre Communal d'Action Sociale et la Caisse des Ecoles sont financés en grande partie par une subvention de la Commune.*

*Pour leur éviter tout problème de trésorerie en début d'année 2005, il propose d'autoriser le versement en janvier d'une avance égale à 1/12 de la subvention qui leur a été accordée en 2004.*

*En second lieu, le contrat d'association avec les écoles privées de la Commune prévoit le paiement en début d'année du tiers du forfait annuel.*

*M. le Maire propose de décider le versement du tiers du forfait attribué en 2004. La régularisation interviendra ultérieurement.*

*Ces différents acomptes sont récapitulés dans le tableau ci-après :*

<b>C. C. A. S.</b>	375 000,00 €	<b>31 250 €</b>
<b>Caisse des Ecoles</b>	205 000,00 €	<b>17 083 €</b>
<b>Ecole et Famille de Roncq Blanc Four</b>	133 453,26 €	<b>44 484 €</b>
<b>Ecole et Famille St François</b>	190 368,50 €	<b>63 456 €</b>
<b>TOTAL</b>	903 821,76 €	<b>156 273 €</b>

*La commission municipale « Le Roncquois dans sa Ville » a examiné cette question lors de sa séance du 7 décembre 2004.*

#### **M. TAILLEZ -**

Cette délibération a pour objet de permettre à nos établissements publics, CCAS et Caisse des écoles, ainsi qu'aux deux groupes scolaires, Roncq Blanc-Four et Saint-François, de pouvoir vivre dans l'attente du vote du budget, en leur attribuant un acompte.

#### **M. LE MAIRE –**

Sans demande d'intervention, je porte aux voix. Qui est pour ?

*UNANIMITE*, je vous remercie.

### **1.09 - RECONSTRUCTION DE LA BOURLOIRE MUNICIPALE - Opération transfrontalière - Subventionnement Interreg III**

*Les délibérations adoptées par l'assemblée délibérante en date des 1<sup>er</sup> octobre 2002, 28 mars, 30 septembre et 18 décembre 2003, portaient sur l'îlot Galissot et sa bourloire (Cercle St Louis), particulièrement sur la reconstruction complète du bâtiment avec sauvegarde de la piste existante.*

*Dans la dernière délibération, il était précisé que le dossier Interreg III devrait faire l'objet d'une délibération complémentaire portant précision sur les actions communes à mettre en œuvre sur le long terme (3 ans - actions récurrentes de fonctionnement...).*

*Au travers du projet « RENAISSANCE DU JEU DE BOURLES », les Villes de Roncq et d'Ardoie entendent offrir, en priorité aux jeunes générations, mais également à l'ensemble de la population :*

- I. l'opportunité de s'initier au néerlandais ou au français,*
- II. l'opportunité de revisiter nos folklores et patrimoines culturels,*
- III. une incitation au voyage et à la rencontre de l'autre,*
- IV. une incitation à des activités professionnelles futures et à la mobilité,*
- V. une sensibilisation à la préservation de l'environnement,*
- VI. le développement de la citoyenneté européenne,*
- VII. une accélération dans le développement des T.I.C.*

*L'Union Européenne, dans le cadre du Programme INTERREG III A - France-Wallonie-Flandre - peut assurer le financement partiel de dépenses de fonctionnement et d'investissement pour une période triennale.*

*En conséquence, il appartient à l'assemblée délibérante, en contrepartie du soutien INTERREG III, de décider :*

- I. d'approuver le projet « Renaissance du Jeu de Bourles » proposé au financement du Programme INTERREG III France-Wallonie-Flandre (voir fiche projet en annexe) et son plan de financement, sous réserve de son acceptation par le Comité de Pilotage compétent ;*

- II. *de solliciter le financement INTERREG à concurrence de 178 300 euros, représentant 40 % des dépenses de fonctionnement (TTC) et 25 % des dépenses d'investissement (HT) ;*
- III. *de cofinancer le projet à hauteur de 413 000 euros ( 110 000 € en fonctionnement - 303 000 € en investissement) sur ses fonds propres, selon une répartition annuelle de :*
- 315 000 euros pour 2004/2005,
  - 56 900 euros pour 2005/2006,
  - 41 100 euros pour 2006/2007.
- IV. *de respecter la réglementation européenne en matière d'information et de publicité du cofinancement européen, de promotion de l'égalité des chances entre hommes et femmes et de réglementation en matière de marché public ;*
- V. *de veiller à la réalisation du projet proposé.*

*Dès lors que le plan de financement est complètement bouclé, le **comité de pilotage** dans sa prochaine séance de février 2005 sera à même de se prononcer sur l'éligibilité des projets de RONCQ et d'ARDOOIE.*

*La commission municipale « Le Roncquois dans sa Ville » a examiné cette question lors de sa séance du 7 décembre 2004.*

#### **Mme CALLEWAERT –**

Après quatre assemblées délibérantes, il a été acquis de redonner une nouvelle jeunesse à la Bourloire au regard de sa piste, qualité rarissime. Il vous a déjà été donné connaissance d'une collaboration avec un pays européen ayant les mêmes projets, en l'occurrence pour nous la renaissance du jeu de bourles. Nous avons rencontré la ville d'Ardooie qui avait les mêmes aspirations :

- ✓ l'opportunité de s'initier au néerlandais ou au français,
- ✓ l'opportunité de revisiter nos folklores et patrimoines culturels,
- ✓ une incitation au voyage et à la rencontre de l'autre,
- ✓ une incitation à des activités professionnelles futures et à la mobilité,
- ✓ une sensibilisation à la préservation de l'environnement,
- ✓ le développement de la citoyenneté européenne,
- ✓ une accélération dans le développement des T.I.C.

L'Union européenne, dans le cadre du programme Interreg, peut assurer un financement partiel des dépenses de fonctionnement et d'investissement portant sur une période triennale, financement couvrant 40 % des dépenses de fonctionnement TTC et 25 % des dépenses d'investissement.

La ville de Roncq, après plusieurs entretiens avec le Bourgmestre d'Ardoonie, est porteuse du projet. Pour obtenir le soutien d'Interreg, il vous est donc demandé :

- d'approuver le projet Renaissance du jeu de bourles,
- de solliciter le financement Interreg à concurrence de 178.300 € représentant 40 % des dépenses de fonctionnement (TTC) et 25 % des dépenses d'investissement (HT) ;
- de cofinancer le projet à hauteur de 413 000 euros ( 110 000 € en fonctionnement – 303 000 € en investissement) sur ses fonds propres, selon une répartition tripartite : 315.000 € pour 2004/2005, 56.900 € pour 2005/2006 et 41.100 € pour 2006/2007 parce que le projet est déjà bien entamé ;
- de respecter la réglementation européenne en matière d'information et de publicité du cofinancement européen, de promotion de l'égalité des chances entre hommes et femmes et de réglementation en matière de marché public ;
- de veiller à la réalisation du projet.

Dès lors que le plan de financement est complètement bouclé, le comité de pilotage dans sa prochaine séance de février 2005 sera à même de se prononcer sur l'éligibilité des projets de RONCQ et d'ARDOONIE.

#### **M. LE MAIRE -**

Merci, Madame CALLEWAERT.

Comme quoi, la Bourloire nous amène à découvrir des horizons inespérés, notamment en termes d'emplois où l'on apprend que cette région, près de Roulers, ne connaît pas de chômage ; c'est un bassin surtout agricole, avec une forte agro industrie. Ce peut être l'occasion de créer des ponts entre nos deux communes et, pourquoi pas, mettre en corrélation nos besoins d'emplois avec le bassin d'Ardoonie, d'autant qu'ils sont très accueillants.

Sans question, je porte aux voix. Qui est pour ?

La délibération est adoptée, compte tenu de l'abstention du groupe Alliance & Actions.

### ***1.10 - RESTAURATION MUNICIPALE - Actualisation des tarifs - Année 2005***

*Par délibération du 10 décembre 2002, le Conseil Municipal a arrêté les différents dispositifs se rapportant à la tarification de la restauration municipale.*

*En application du décret n° 87-654 du 11 août 1987 modifié par le décret n° 2000-672 du 19 juillet 2000 et de la circulaire préfectorale du 24 juin 2004, le taux de majoration des services de restauration municipale a été fixé à 2 % pour l'année scolaire 2004-2005.*

*En conséquence, Monsieur le Maire propose l'application d'une hausse moyenne de 2 % sur l'ensemble des tarifs de cantine.*

<i>Délibérations</i>	<i>Année 2004</i>	<i>Année 2005 ± 2 %</i>
<b><i>Repas scolaires</i></b>		
<i>Tranche 0</i> } voir barème en	<i>gratuité</i>	<i>gratuité</i>
<i>Tranche 1</i> } annexe	<i>1,14 €</i>	<i>1,15 €</i>
<i>Tranche 2</i>	<i>2,50 €</i>	<i>2,55 €</i>
<i>Extérieur</i>	<i>2,91 €</i>	<i>2,95 €</i>
<b><i>Repas extra scolaires :</i></b>		
<i>Petit déjeuner</i>	<i>3,12 €</i>	<i>3,15 €</i>
<i>Repas idem scolaires</i>	<i>7,29 €</i>	<i>7,45 €</i>
<i>Repas scolaires + vin</i>	<i>8,59 €</i>	<i>8,75 €</i>
<i>Repas améliorés fromage, café, vin</i>	<i>9,04 €</i>	<i>9,20 €</i>
<i>Repas améliorés + apéritif</i>	<i>11,44 €</i>	<i>11,65 €</i>
<b><i>Repas Personnel Enseignant, Personnel Municipal et Assimilés :</i></b>		
<i>Remplaçants (enseignants)</i>	<i>1,77 €</i>	<i>1,80 €</i>
<i>Par nécessité de service (enseignants)</i>	<i>2,29 €</i>	<i>2,35 €</i>
<i>Hors nécessité (enseignants + personnel municipal et assimilés)</i>	<i>5,10 €</i>	<i>5,20 €</i>

*La commission municipale « Le Roncquois dans sa Ville » a examiné cette question lors de sa séance du 7 décembre 2004.*

#### **M. BEAUVENTRE –**

Il s'agit d'une délibération annuelle concernant l'actualisation des tarifs pour cette année 2005.

*(Lecture du projet de délibération)*

#### **M. LE MAIRE –**

Cette délibération me donne l'occasion de saluer Françoise VOYER et Valérie LOSFELD qui ont mis en musique ces différentes vues en leur donnant une approche sympathique.

Sans demande d'intervention, je porte aux voix. Qui est pour ?

*UNANIMITE, je vous en remercie.*

**1.11 - RESTAURATION D'UNE ŒUVRE D'ART - Tableau « Prédication ou Miracle d'un évêque » de WAMPS - Demande de subvention**

*Au terme d'une mission d'expertise par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) dès 2002, il s'avère que l'œuvre picturale de WAMPS « Prédication ou miracle d'un évêque » présente un réel intérêt culturel et patrimonial.*

*Dans le cadre d'un processus de classement, nous avons entrepris en 2003 des travaux de « dégrasage de la couche picturale et d'allégement du vernis », première opération de rénovation à laquelle ont pu participer les Ronçquoises et Ronçquois (conférence, travaux réalisés en « résidence » à l'annexe mairie). Le coût de cette phase préalable s'est élevé à **2 063.00 € TTC.***

*Depuis lors, il s'avère que cette œuvre a été inscrite à l'inventaire complémentaire du patrimoine national (décision en date du 12 décembre 2003), ce qui confirme l'intérêt majeur de sa sauvegarde et de sa renaissance, comme témoignage de notre patrimoine artistique local.*

*En conséquence, nous vous proposons de confirmer notre engagement municipal portant restauration complète de ce tableau de WAMPS « Prédication ou miracle d'un évêque », en partenariat avec l'Etat représenté par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) comme suit :*

- *Mise en œuvre des travaux de restauration de ce tableau et ce, pour un montant estimé à huit mille trois cent cinquante euros hors taxe ;*
- *Subventionnement par la DRAC, pour un montant le plus élevé possible, sous réserve que les travaux ne commencent pas avant la notification de la décision attributive correspondante.*

*Nous vous demandons donc de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à solliciter la subvention précitée.*

*Les crédits relatifs à cette opération ont d'ores et déjà été inscrits au budget de l'exercice en cours.*

*La commission municipale « Le Ronçquois dans sa Ville » a examiné cette question lors de sa séance du 7 décembre 2004.*

**Mme TRIVERI –**

Suite à l'expertise menée par des représentants de la Direction régionale de l'Action culturelle en 2003, deux des quatre tableaux qui étaient accrochés dans l'église Saint-Piat ont été proposés au classement du patrimoine national : « la résurrection de Lazare » et « le miracle ou la prédication d'un évêque », signé par WAMPS.

Concernant le tableau de WAMPS, les experts de la DRAC avaient demandé qu'un dégrasage de la couche picturale soit entrepris au préalable, travaux qui furent menés en résidence et

donnèrent lieu à plusieurs rencontres de la restauratrice avec le public ronquois. Le montant des travaux de prérestauration s'est élevé à 2.063 €.

La commission chargée du classement au patrimoine national a finalement retenu le tableau de WAMPS mais pas « la résurrection de Lazare » ; les travaux de restauration de l'œuvre de WAMPS s'élèveront à 8.350 € HT. Pour ce type d'opération, le subventionnement de la DRAC peut atteindre 40 à 60 % de la dépense HT. Les crédits de la DRAC pour 2004 n'étant pas épuisés, il se présente une opportunité de raccrocher ce dossier à l'année en cours.

M. le Maire vous demande donc votre accord pour l'autoriser à solliciter cette subvention au titre de l'année 2004, sachant que les crédits relatifs à cette opération sont d'ores et déjà inscrits au budget de l'exercice en cours.

**M. LE MAIRE –**

En sachant que la DRAC, de mémoire, nous accorde déjà 4.076 € soit 50 % du coût estimé pour la réfection du WAMPS, ce qui est une bonne chose. Toutefois, je ne désespère pas de faire inscrire la « résurrection de Lazare » qui est un magnifique tableau.

Monsieur DA SILVA.

**M. DA SILVA –**

Je voudrais poser une question technique. Sans doute est-ce un beau tableau, un patrimoine ronquois qu'il faut garder et certainement restaurer, mais est-il aujourd'hui sécurisé par un système quelconque ? Par ailleurs, avez-vous l'intention de l'assurer par la suite, car les sommes commencent à être importantes si ce patrimoine ronquois reste à Roncq ?

**M. LE MAIRE –**

Je ne vous répondrai naturellement pas sur le premier point, précisant que ce genre de patrimoine est inassurable par définition. Comment voulez-vous assurer une œuvre d'art aussi prestigieuse que le WAMPS ?

Je vous signale qu'il existe très peu de WAMPS ; de mémoire, on en trouve un à Valenciennes, un au Louvre. C'est une œuvre qui devient très rare et moins on en dit, mieux on se porte. Finalement, on a redécouvert ce tableau qu'on avait sous les yeux et sous le nez, depuis plus d'un siècle, à l'église Saint-Piat sans savoir qu'il s'agissait d'un petit trésor.

Nous ferons tout ce que nous pourrons dans le cadre de la réfection de l'église Saint-Piat puisqu'il est appelé à y retourner, de manière à lui assurer une sécurité maximale. Nous ne sommes pas non plus face à la Joconde ; néanmoins, ce tableau fait partie d'un des plus beaux

fleurons du patrimoine local sans savoir pour autant s'il est roncuois. On n'arrive pas du tout à en définir la provenance ; cette œuvre d'art a dû probablement être coupée car elle devait être beaucoup plus monumentale à son origine.

**M. DA SILVA –**

Mais le tableau est à Roncq et il est donc roncuois.

**M. LE MAIRE –**

La loi de 1905 nous en fait propriétaire.

**M. DA SILVA -**

J'espère que vous ferez le maximum pour qu'il soit sécurisé.

**M. LE MAIRE –**

Dans la limite du possible.

Monsieur COSYN.

**M. COSYN –**

Nous ne participerons pas à ce vote pour une raison bien simple. Lors de la commission, nous avons posé un certain nombre de questions et nous avons découvert, en lisant le journal Nord-Eclair, ce mardi que le texte de la délibération était quasiment traité. Je ne vois donc pas l'intérêt de voter cette question dans la mesure où pratiquement tout est déjà annoncé dans la presse.

**M. LE MAIRE –**

Les journalistes sont bien informés naturellement, je ne vais donc pas leur en vouloir. Mais il est vrai que, d'une part, nous avons déjà cette somme et d'ailleurs nous ne l'avons jamais caché. C'est une simple régularisation, il se trouve que la DRAC avait un financement possible pour Roncq et la ville l'a obtenu, point. Je l'avais annoncé dans le journal municipal puisque cette demande était acquise.

Je porte aux voix. Qui est pour ?

La délibération est adoptée ; le groupe Alliance & Actions n'ayant pas pris part au vote.

**« AMENAGEMENT DE LA VILLE ET DE LA COMPAGNE »**

**2.01 - RESERVES FONCIERES MUNICIPALES - Site NOVOPLASTIC, MOTTE-DEWAVRIN et CCI- Promesse de vente - Association « Chiens Guides d'Aveugles - Centres Paul-CORTEVILLE »**

*L'association « Chiens Guides d'Aveugles - Centres Paul-Corteville » dont le siège social est implanté 69, rue Voltaire à WASQUEHAL, cherche à se relocaliser dans le versant nord-est de la métropole lilloise, en vue de développer ses activités et services en direction des personnes déficientes visuelles.*

*Disposant actuellement de bâtiments couverts de l'ordre de 1 600 m<sup>2</sup> édifiés sur une emprise foncière de 8 300 m<sup>2</sup>, l'association fédère également un établissement localisé à Metz-Woippy. Elle emploie actuellement 30 collaborateurs (avec des perspectives d'embauches à court terme) et peut accueillir jusqu'à 49 chiens.*

*Au-delà de son école canine, l'association souhaite mettre en œuvre un concept « d'hôtellerie pour chiens guides », dans une démarche H.Q.E, garantissant toutes les normes sanitaires, d'hygiène et de confort pour les animaux. En complément de cet équipement, elle souhaite développer des activités complémentaires avec de nouvelles technologies (cane électronique, G.P.S ...). Par ailleurs il est également envisagé d'assurer ou de faire assurer l'hébergement des personnes déficientes visuelles, dans le cadre de leur formation aux différentes techniques de locomotion développées par l'association. Ces équipements et services contribueront à l'ouverture de cette structure sur la ville.*

*Si la concrétisation d'un tel projet passe obligatoirement par une maîtrise foncière suffisante, s'y ajoutent des critères de proximité des réseaux routiers et de transport en commun, de proximité d'un tissu urbain et de compatibilité avec les règles de servitude applicables à ce type d'installation (rayon des 200 mètres).*

*Après visite de plusieurs sites, il apparaît que le territoire ronquois offre les meilleurs atouts pour cette relocalisation et ce, sur les sites « NOVOPLASTIC », « MOTTE-DEWAVRIN » et « C.C.I » (ou plaine de la Vallée). Suivant plan masse joint en annexe, il apparaît possible d'envisager l'accueil des futurs équipements de l'association « Chiens Guides d'Aveugles » sur les parcelles AN 10 (terrain C.C.I), AN 122 et 145 (Novoplastic). Les emprises foncières correspondantes seraient les suivantes :*

- cession de la totalité de la parcelle AN 10 ..... 12 794 m<sup>2</sup>
- cession de la totalité de la parcelle AN 145 ..... 5 000 m<sup>2</sup>
- cession partielle de la parcelle AN 122 (partie mitoyenne AN 145) ..... 31 377 m<sup>2</sup> (dont 3 400 m<sup>2</sup> de la ferme et du terrain attenant)
- cession de la ferme et du terrain attenant (sur parcelle AN 122)

*L'avancée de ce projet de partenariat entre l'association « Chiens Guides d'Aveugles - Centres Paul Corteville » et la Ville de Roncq étant tributaire d'un positionnement formel de notre part quant à notre volonté d'accueillir leurs activités sur notre territoire, nous vous proposons de vous prononcer favorablement sur ce volume de cession (de l'ordre de 3 hectares), pouvant se résumer comme suit :*

- cession AN 10 de 12 794 m<sup>2</sup> pour y accueillir l'hôtel pour chiens et lieux de détente :

- cessions AN 145 (totalité) et 122 (partielle) d'une quotité de l'ordre de 18 000 m<sup>2</sup> pour y installer les terrains d'éducation (simulation de parcours en centre ville, équipements urbains ...);
- cession de la ferme pour une emprise foncière bâtie de l'ordre de 400 m<sup>2</sup> ;

moyennant les prix de base suivants :

- |   |                      |
|---|----------------------|
| - pour le non bâti .....                        | 23 €/ m <sup>2</sup> |
| - pour le bâti (ferme + terrain attenant) ..... | 250 000 €            |

soit une cession globale estimée aux environs de 900 000 €.

Dès l'instant où vous émettez un avis favorable :

- sur ce principe d'accueil ;
- sur la nature et les volumes de cession ;

et sous réserve de relevés de géomètre précis et après validation d'un projet (esquisses architecturale et paysagère ...) plus précis,

nous vous proposons d'autoriser Monsieur le Maire à conclure une PROMESSE DE VENTE (unilatérale) avec l'association « Chiens Guides d'Aveugles - Centres Paul Corteville », intégrant les engagements ci-après :

- « droit d'option » ouvert pendant une durée de 18 mois à compter de sa signature ;
- signature sous seing privé mais avec l'assistance des notaires respectifs des parties au contrat, chargés notamment de l'enregistrement sous 10 jours ;
- indemnité d'immobilisation égale à 10% du prix prévisionnel (versement à un compte sous séquestre chez le notaire choisi à cet effet).

Et les clauses suspensives ci-après :

- respect des règles de servitude ;
- agrément du projet architectural et de l'implantation paysagère ;
- délivrance du permis de construire (modification du P.L.U ...);
- approbation de la délibération du conseil de l'association « Chiens Guides d'Aveugles - Centres Paul Corteville » sur ces mouvements fonciers par l'assemblée générale ;
- autorisation administrative de l'Administration de tutelle (préfecture) de l'association.

S'agissant d'une promesse de vente portant sur des emprises prévisionnelles, les emprises foncières définitives sont donc susceptibles de varier en fonction de la faisabilité du projet. Des pourparlers (bien engagés) avec la Sté Alphacan portant acquisition municipale pour des terrains mitoyens avec les parcelles AN 122 et 145 étant en cours, leur aboutissement serait alors susceptible de modifier quelque peu l'emprise (distribution) pressentie.

Dans tous les cas, notre assemblée délibérante aura à se prononcer sur ces emprises définitives, en autorisant Monsieur le Maire à intervenir à la signature des actes authentiques dès l'instant où un accord définitif est possible.

Maîtres Patrick Durnez (Roncq) et Yves Aubry (installé à Lille et conseil de l'association « Chiens Guides d'Aveugles - Centres Paul-Corteville ») seront chargés de la rédaction de la promesse de

*vente et le cas échéant, de l'acte définitif. Les frais correspondants seront à la charge de l'acquéreur.*

*Conformément à l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), le service des Domaines a été saisi pour avis sur ces projets de cession.*

*La commission municipale « Le Roncquois dans sa Ville » a examiné cette question lors de sa séance du 7 décembre 2004.*

#### **M. FLAHOU -**

L'association « Chiens Guides d'Aveugles – centres Paul-Corteville » est actuellement implantée à Wasquehal, cherchant à se relocaliser sur le versant nord-est en vue de développer ses activités et services en direction des personnes déficientes visuelles. Nous avons fait acte de candidature et proposé les terrains Novoplastic – Motte-Dewavrin et CCI.

La première visite du site s'est effectuée le 15 juillet 2004 avec M. LEDE, Directeur du centre, et deux membres du conseil d'administration. Rapidement d'autres ont suivi et l'ensemble des membres du conseil d'administration ont visité les lieux. A leurs yeux, le territoire roncquois offre les meilleurs atouts pour leur relocalisation.

L'avancée de ce projet de partenariat entre l'association « Chiens Guides d'Aveugles – centres Paul-Corteville » et la ville de Roncq étant tributaire d'un positionnement formel de notre part quant à notre volonté d'accueillir leurs activités sur notre territoire, nous vous proposons de vous prononcer favorablement sur ce volume de cession pouvant se résumer comme suit :

- une première cession pour accueillir l'hôtel canin et lieux de détente de 12.794 m<sup>2</sup> (ou bande CCI) du petit bois jusqu'à la rue de Lille ;
- une cession partielle des terrains AN 145 et AN 122, soit environ 17.000 m<sup>2</sup> ;
- enfin, la ferme et ses terrains annexes d'environ 3.000 m<sup>2</sup>

Les prix qui ont été discutés avec cette association étaient établis comme suit : 23 €/m<sup>2</sup> pour le non-bâti et 250.000 € pour la ferme, soit une cession globale d'environ 850.000 €.

Dès l'instant où vous émettez un avis favorable sur le principe d'accueil, sur la nature et les volumes de cession et sous réserve, naturellement, de relevés précis de géomètre, nous vous proposons d'autoriser M. le Maire à conclure une promesse de vente, en intégrant les engagements ci-après :

- un « droit d'option » ouvert pendant une durée de 18 mois à compter de sa signature ;
- la signature sous seing privé mais avec l'assistance des notaires respectifs des parties, c'est-à-dire Maître Patrick DURNEZ et Maître Yves AUBRY pour l'association ;

- une indemnité d'immobilisation égale à 10 % du prix prévisionnel.

Ainsi que des clauses suspensives :

- respect des règles de servitude ;
- agrément du projet architectural et de l'implantation paysagère ;
- délivrance du permis de construire ;
- approbation de cette délibération par l'assemblée générale de l'association « Chiens Guides d'Aveugles – Centres Paul-Corteville » sur ces mouvements fonciers;

Je dois préciser que, suite aux contacts pris ce matin, l'approbation est faite : le conseil d'administration, qui s'est réuni hier soir, a voté à l'unanimité la relocation de l'association à Roncq.

*(Lecture du projet de délibération).*

Je vous remercie de votre attention.

#### **M. LE MAIRE –**

Y a-t-il des questions ?

Nous écoutons tout d'abord Monsieur DA SILVA.

#### **M. DA SILVA –**

Je tiens tout d'abord à féliciter Monsieur FLAHOU qui a été l'initiateur de ce projet. C'est un très beau projet, humain, utile et on ne peut qu'apporter notre aide à ceux qui oeuvrent pour les autres. C'est un projet qu'il faut vraiment accueillir à Roncq.

Malheureusement, je crois qu'on pourrait faire beaucoup mieux pour deux raisons :

- la localisation du terrain d'évolution n'est pas la meilleure, de mon point de vue, étant donné qu'il enclave complètement le bâtiment qui sera destiné aux services techniques. Je me souviens d'un conseil municipal précédent au cours duquel on avait dit que 2/3 seraient réservés à l'économique et 1/3 aux services municipaux.

De mon point de vue, le bâtiment était compris dans ce projet. Si aujourd'hui, le foncier semble respecter ce partage 2/3 - /1/3. Je pense que les services techniques auront besoin d'une surface d'environ 1500 m<sup>2</sup>. Vous avez dit également que vous laisseriez un peu d'espace pour les associations, environ 500 m<sup>2</sup>. Si j'ai bonne mémoire, ce bâtiment fait 5000 m<sup>2</sup> et il reste encore un sacré bout à traiter. Je ne sais pas s'il est utile de laisser un bâtiment qui ne sera pas utilisé à 100 % ; même si les besoins de la Ville augmentent, ils ne seront pas tels qu'il faille doubler ou tripler les capacités dans un avenir proche. On conserve une possibilité d'extension à

l'économique, côté parking, alors qu'aujourd'hui des terrains, situés de l'autre côté et qui nous appartiennent, que la Ville a acquis récemment aussi, sont facilement adaptables et correspondent tout à fait aux besoins et sont utilisables presque immédiatement, avec moins de frais.

En outre, vous pourriez beaucoup mieux aider cette association en lui vendant ces terrains beaucoup moins cher, dans la mesure où la Ville les a acquis à un prix beaucoup moins élevé.

De mon point de vue, c'est une erreur mais je ne veux pas mettre le doigt dessus ; c'est votre projet, vous l'avez décidé, vous l'avez maintenu. On vous l'a déconseillé en commission mais vous n'en avez pas tenu compte.

Par ailleurs, nous ne prendrons pas part au vote compte tenu d'un autre problème technique, beaucoup plus profond.

Vous avez annoncé dans la presse que c'était fait. Si on annonce les projets dans la presse avant qu'ils passent en conseil municipal, les décisions sont déjà prises. De ce fait, pourquoi devrions-nous prendre part au vote ?

Monsieur le Maire, vous lisez le journal ; les journalistes sont présents dans la salle. Vous avez donné une conférence de presse dernièrement et le lendemain, l'article paraissait dans le journal. Ce n'est pas la peine de nier, tout le monde le sait ; tout le monde l'a lu dans la presse.

De ce fait, je ne vois pas pourquoi nous devrions voter un dossier qui est déjà acté par votre équipe.

Monsieur le Maire, pour ces raisons, nous ne prendrons pas part à ce vote.

#### **M. LE MAIRE -**

Merci, Monsieur DA SILVA.

Je vais quand même répondre à votre dernière remarque, avant d'aborder la partie technique. Le travail du journaliste est un travail de liberté et ce n'est pas moi qui vais les contraindre. Ils sont intelligents, futés (c'est normal, c'est leur travail) ; ils ont aussi des informations qui ne leur viennent pas forcément du pouvoir municipal. Un des deux journaux notamment avait communiqué sur l'intention de l'association, qui était connue, et, forcément, cela anticipe de quelques jours le vote du conseil municipal qui sera forcément positif. Monsieur VARLET, vous n'allez pas jouer la vierge effarouchée ce soir ; il y a une majorité qui va voter les projets, sinon je ne sais pas où nous irions... il est donc normal que l'on anticipe et vous auriez crié « au scandale » si vous n'aviez pas eu l'« Envie de Roncq ».

M. DA SILVA fait, quant à lui, référence à un autre article de presse (il a très bien fait) qui a anticipé sur les besoins d'une association qui, de son côté, communique comme elle le souhaite. Cela devient alors un secret de polichinelle.

Que vous ne soyez pas d'accord pour des raisons techniques, je peux vous entendre même si je ne partage pas votre sentiment ; le reste est tout à fait critiquable.

Monsieur PETILLON.

### **M. PETILLON -**

Je reprendrai des propos à peu près identiques à ceux de M. DA SILVA, mais ce n'est pas pécher que de répéter des paroles exactes.

Ce projet de l'association des chiens guides d'aveugles, qui va venir à Roncq, nous l'accueillons –bien sûr– les bras ouverts à plusieurs titres :

- d'une part, c'est une association qui mérite tout le respect : créée en 1952, elle a été déclarée d'utilité publique.
- d'autre part, l'une de nos collègues du conseil municipal, en l'occurrence Mme DUMOULIN, est membre de son conseil d'administration. Nous connaissons donc bien le problème tout comme leur problématique.

Ce projet que vous nous soumettez, Monsieur le Maire, ne nous agrée pas sur le lieu d'implantation. Nous ne sommes pas du tout opposés au fait d'implanter cette activité à Roncq, bien au contraire. Nous l'avons dit dès le mois de septembre, quand nous avons rencontré, avec M. DA SILVA, Mme CALLEWAERT ; M. FLAHOU nous avait fait part de cette intention.

Dès le départ, j'ai eu cette réaction de dire qu'il était quand même un peu dommage de « bousiller » des terrains de zone d'activité, qui ont donc une certaine valeur, pour une occupation qui peut se faire en dehors de ce type de terrain. J'avais préconisé de rechercher plutôt, sur cet espace central, un emplacement où les moniteurs pourraient entraîner les chiens d'aveugles et également pour parvenir à un moindre coût de ce projet.

La réunion s'est arrêtée là et nous nous sommes revus la semaine dernière (conseil d'administration, commission, architecte). Sur le projet tel que présenté, je suis intervenu pour faire plusieurs remarques :

Le site est très morcelé puisque nous avons d'une part l'école de formation et les chenils mais, pour s'entraîner, ils doivent se rendre sur la partie arrière qui est aujourd'hui en macadam et qu'il va falloir démolir en grande partie, pour la transformer en pelouse. Je

peux vous garantir que ce qui se trouve dessous est vraiment costaud. Par ailleurs, il y a également la partie de la ferme que l'association souhaite acquérir pour y faire de l'hôtellerie, pour pouvoir recevoir les gens qui viendront prendre possession d'un chien et y passeront quelques jours.

La semaine dernière, nous avons fait la proposition suivante : au lieu de disséminer l'ensemble de l'installation, pourquoi ne pas la regrouper en un seul lieu, d'une surface équivalente, sur une partie de pâture qui se trouve sur le côté ?

Cette solution offrait, à nos yeux plusieurs avantages :

1. sans revenir sur le fait que le projet serait plus compact au niveau de la situation ;
2. respectant en cela l'un des critères que vous avez sous les yeux lors du choix de l'implantation, un environnement de qualité. On est encore plus en contact avec la partie du parc Leurent parce que les moniteurs vont y aller pour y entraîner les chiens et déambuler, et surtout l'école sera visible du public. Là, il n'y a pas photo, sur la rue de Lille et sur le côté d'un futur espace naturel, on est en prise directe avec le monde extérieur c'est-à-dire que le monde extérieur pourra voir des gens s'entraîner à dresser les chiens.

Cette proposition avait, par ailleurs, un autre avantage : elle diminuait considérablement le coût d'investissement pour l'association. Vous avez dit, vous-même, que nous leur vendons le terrain à un prix de 23 € m<sup>2</sup> alors que nous avons payé les terrains, dont je vous parle, environ 3 €/m<sup>2</sup> si bien que l'économie serait quand même substantielle pour l'association parce que, d'une dépense prévisible de 900.000 €, on arrivait à un maximum de 400.000 € soit 500.000 € d'économie pour leur budget, ce qui n'est quand même pas rien.

Personnellement, lorsque j'invite des amis à la maison, je leur réserve la meilleure place, la meilleure bouteille ce qui n'est pas le cas dans ce dossier.

Je peux comprendre que ce projet vous permet, entre guillemets, de refiler rapidement une partie d'une acquisition sur laquelle nous n'étions pas d'accord.

Au cours de la discussion, je crois qu'un membre du conseil d'administration (P. PERONET) a rapidement déclaré : *on ne va pas tourner autour du pot, la proposition que fait M. PETILLON est bien meilleure que celle d'origine, à tous points de vue, tant sur le plan financier de l'installation que sur celui de la rationalité.* Mais cette personne a bien compris que ce n'était pas à elle à porter la décision définitive puisqu'elle a rajouté... *mais il vous appartient, à vous élus, de trancher. Ce n'est pas à moi de le faire.*

J'ai posé la question de savoir pourquoi on ne pouvait pas envisager cette solution et la réponse de M. TAILLEZ était claire : ce terrain n'est pas à vendre !

J'en ai alors demandé la raison et, à nouveau, la réponse de M. TAILLEZ a été aussi claire : parce que M. le Maire ne veut pas le vendre !

J'ai même répondu alors que ce n'était pas le Maire qui décide mais le conseil municipal.

Effectivement, pour l'association des chiens guides d'aveugles, à partir du moment où l'on dit que la proposition porte uniquement sur le terrain Novoplastic, point et pas d'autre terrain, je pense que bon gré mal gré l'association suit. En plus, ce n'est pas lui faire injure que de dire qu'elle n'a pas trop de problèmes de trésorerie puisque sa situation est saine ; elle possède un patrimoine sur le territoire de Wasquehal qui a une certaine valeur. Ainsi donc le prix n'était pas le problème le plus important mais, quand vous disiez dans votre article, Monsieur le Maire : *les accueillir, c'est une belle manière d'allier valorisation du foncier communal disponible et aide à un public fragilisé par le handicap...* s'ils avaient eu un peu plus d'argent dans leur escarcelle parce que la Ville leur aurait vendu un terrain moins cher, ce n'était que profitable.

Quant à la valorisation du foncier communal, je répète que ce terrain à vocation économique devait garder cette orientation... vous aviez fait le choix et il faut maintenant l'assumer. Dans notre proposition, c'est bien de le conserver à vocation économique.

Je rappelle, en outre, qu'on va revendre à l'association le terrain de la Chambre de commerce à 23 € alors qu'on l'a acheté 3 €, il y a quelques mois ! En matière d'opération, effectivement vous faites bien les choses.

Voilà la proposition que nous avons faite, sachant qu'elle recevait l'avis bien favorable de l'association, mais pas le vôtre ; je le regrette profondément. Et comme le disait M. DA SILVA, nous ne participerons à ce vote également parce que nous estimons que le fait d'avoir divulgué dans la presse et dans le bulletin municipal, avant que les élus prennent la décision... je me souviens encore de fuites (comme vous aimez à le dire) au sujet du centre-ville et de la leçon de morale que vous aviez adressée à l'ensemble de vos collègues, en disant : *on n'a pas à avoir de contact ou d'information à donner à quiconque tant que le conseil municipal n'a pas statué sur un de ces points*. Je crois que c'est la deuxième fois que vous manquez à ce principe, Monsieur le Maire, et nous ne participerons pas au vote de ce soir.

#### **M. LE MAIRE –**

Je vous remercie, Monsieur PETILLON, pour votre leçon que vous savez toujours bien donner ; vous êtes un bon donneur de leçon. On vous connaissait déjà dans le rôle.

A propos de l'information, je voudrais rappeler que c'est un secret de polichinelle. Vous y travaillez en effet depuis le mois de septembre, le dossier a été travaillé en commission, l'association a eu des contacts avec nous... il ne faut tout de même pas rire. Je pense que la presse fait son travail et on n'est pas non plus angélique.

Sur l'intervention concernant M. TAILLEZ, j'ai la faiblesse de croire qu'il n'est pas un chien de faïence, sans jeu de mots, qu'il a une pensée propre qui n'est pas celle du Maire qu'il répèterait d'une manière complètement mécanique.

Je ferai une intervention, avant de laisser la parole à Pascal FLAHOU, sur le problème de la localisation. Je ne partage absolument pas votre avis et vous êtes complètement dans une politique de volte-face.

Je relis les propos que vous avez tenus le 26 juin 2001, Monsieur PETILLON ; vous faisiez des bonds sur votre chaise comme un cabri en disant : *nous allons voter* (et là, vous nous approuviez) *cette délibération concernant l'acquisition des terrains Motte-Dewavrin et si je pouvais lever les deux mains, je le ferais volontiers.*

Concernant ce terrain, nous l'avons à l'esprit et d'autres se reconnaîtront aussi, peut-être pas dans cette salle... depuis 1983, nous disons qu'il est indispensable de prolonger l'espace Leurent de l'autre côté de la route, vers la plaine de Bousbecque et ce n'est pas aujourd'hui que nous allons nous rétracter. Cela fait 18 ans que nous tenons le même langage sur ce dossier et, là, nous sommes complètement en adéquation puisque notre objectif, c'est bien de prolonger l'espace vert Bois Leurent vers la plaine de la Lys. Lorsque nous avons adopté le POS (futur PLU), nous avons même transformé le nord du Bois Leurent, qui était constructible, en zone non constructible avec extension future du Bois Leurent.

Je suis contre pour deux raisons :

- 1) Parce qu'il est hors de question d'y implanter un quelconque équipement aujourd'hui ; c'est un site qui doit être réservé à l'avenir ; nous avons un grand nombre de projets que nous sommes en train de mettre en œuvre. Aujourd'hui, posons nous sur ces terrains que nous venons d'acquérir après 20 années de lutte (comme vous l'avez rappelé) et les équipes municipales à venir pourront plancher sur un projet d'avenir. Je pense qu'il faut aussi se réserver du foncier pour l'avenir et savoir comment l'aménager dans l'esprit d'un parc rural.
- 2) Il faut quand même revenir à la genèse de ce dossier. Nous sommes sur une coïncidence et sur des connaissances qu'avait Pascal FLAHOU.

Lorsque nous nous rencontrons, nous proposons ce site : c'est une opportunité, et nous travaillons sur deux éléments (une vocation économique et, pour l'autre, la possibilité d'accueillir les Chiens Guides d'Aveugles). Pas un seul instant, lorsque l'on pèse l'un et l'autre, le premier ne l'emporte plus sur le second ; c'est l'association Chiens Guides d'Aveugles, parce que le projet économique ne répondait pas à l'objectif que nous souhaitions, nous voulions une thématique sur cette réserve foncière économique, ne pas y réaliser un Dronckaert-bis-bis en faisant du remplissage, nous ne voulions pas tomber sur l'écueil dans lequel nous tombons aujourd'hui pour Valorparc (il faut bien le dire) et nous sommes très vigilants ; nous partageons cette prudence et cette vigilance par rapport à l'implantation future de ce que nous propose la Communauté urbaine et, dans les plans qui m'avaient été proposés à la fois par la Chambre de commerce et la Communauté urbaine, nous avions une zone qui non seulement était une zone d'activités remplissage voire « dormante » mais qui, en plus, pour être viable, devait avoir une vitrine sur la rue de Lille telle qu'elle ne l'avait pas aujourd'hui et qui nécessitait de manger 6 ha de terres agricoles. Là, je dis stop !

On est dans un équilibre que nos prédécesseurs n'ont pas cessé de créer sur la commune de Roncq : la politique des trois tiers, et je ne veux pas que nous commencions à entamer ce dernier tiers vert. Or, pour être viable, pour être opérationnelle, la zone d'activité économique se devait (je le répète) de manger 6 ha de terres agricoles. Je rappelle, à titre indicatif quand même, parce que le chiffre est éloquent, que depuis les années 70 nous perdons en moyenne, par an, 10 ha de terres agricoles. A un moment donné, si nous voulons être cohérents... vous êtes intervenu en commission pour dire que Valorparc ne vous plaisait pas, attention aux agriculteurs... nous devons être cohérents. Aujourd'hui sur Motte-Dewavrin, j'ai les agriculteurs qui tiennent à ces terres et qui en ont besoin pour leur exploitation et nous avons la chance, à Roncq, d'avoir des jeunes agriculteurs qui viennent de s'installer, qui développent leur entreprise et qu'il faut soutenir.

Je suis vraiment un fervent partisan de l'agriculture et je serai à leurs côtés pour soutenir, non pas ce gel, mais du moins cette opportunité qu'ils ont pour continuer leur travail sur les terres roncuoises.

Enfin, la polémique sur le prix me semble un peu cocasse. Il ne faut pas rire ; vous parlez de la bonne santé financière de l'association chiens guides d'aveugles et c'est tant mieux, mais je ne vais pas brader le patrimoine de la commune pour faire plaisir. Mettre le curseur à 23 €/m<sup>2</sup>, c'est une moyenne métropolitaine et je signale quand même que les analyses, commandées par la

municipalité et qui m'ont été remises, montaient ce curseur jusqu'à 46 €/m<sup>2</sup>. Nous aurions pu vendre ces terrains à ce prix-là !

Nous avons souhaité fixer un prix moyen, respectueux, qui permette à l'association de s'implanter. Pour autant, je ne vais pas brader le patrimoine roncuois.

Je le dis franchement. Même si je soutiens à 100 % l'association, mon objectif n'est pas de diminuer (comme vous l'avez dit) le coût d'investissement pour l'association mais, au contraire, de faire en sorte que les deniers communaux et que le foncier, au regard du marché de la métropole, soient respectés tout comme les intérêts de la Ville.

Depuis le début, toutes les négociations ont été menées sur cette localisation précise. Il est évident et je ne le cache pas, lorsque vous parlez de « refiler » (je reprends le terme que vous avez utilisé) une partie de cette acquisition, je suis outré. Il n'est pas question de refiler, il est question de faire une bonne opération (je le dis très clairement) sur le site Novoplastic que nous avons acquis, à la fois pour centraliser un certain nombre de nos équipements municipaux et pas simplement le service technique (je réponds ainsi à M. DA SILVA) et une part sera réservée au monde associatif naturellement, mais dans l'étude que va mener M. FLAHOU cette année, vous verrez bien que nous pourrons ainsi répondre à beaucoup de problématiques posées aujourd'hui, qui n'ont pas de réponse, en termes de besoins opérationnels et logistiques de services municipaux. Il est hors de question de refiler une partie de cette acquisition mais bien, au contraire, de faire en sorte de la valoriser. Et si on peut concilier l'accueil d'une association, hautement respectable et qui n'apportera qu'une image valorisante pour la Commune, à côté des services techniques qui, eux-mêmes, seront dans une démarche HQE, eh bien, je dis que c'est tout bénéfique pour la Ville.

Je suis très clair sur cette opération et je tiens vraiment à féliciter M. FLAHOU qui a mené la négociation depuis septembre dernier et qui n'a pas compté son temps.

Dernier élément, c'est quand même bien l'association qui achète ; elle est dirigée par un conseil d'administration composé de gens compétents. Nous les avons rencontrés à plusieurs reprises, ils sont au courant de tous ces éléments et nous répondons complètement à leurs critères. Qu'allons-nous faire à rajouter notre grain de sel alors que tout le monde est d'accord ?

Je ne comprends vraiment pas cette vaine polémique, cette stérile polémique alors que nous sommes sur un dossier qui fonctionne, pour lequel nous répondons aux critères d'éligibilité de l'association et dans les prix qu'elle s'est fixés. Vraiment, je ne comprends pas. En outre, nous respectons l'avenir puisque la réserve foncière Motte-Dewavrin n'est pas entamée et permettra, pour les équipes qui seront élues, de présenter des projets d'avenir et respectueux de l'espace vert.

Je laisse la parole à Monsieur FLAHOU et, auparavant, à Monsieur TAILLEZ qui souhaitait intervenir.

**M. TAILLEZ –**

J'ai simplement souvenir, Monsieur PETILLON, que vous n'aviez pas utilisé l'expression : *ce n'est pas M. le Maire qui décide, c'est le conseil municipal...* vous avez plutôt dit : *ce n'est pas toi qui décides, en me désignant, c'est le conseil municipal.*

Ne déguisez pas non plus mes propos. Je vous remercie.

**M. FLAHOU -**

Les premiers contacts ont eu lieu en septembre et j'ai eu le plaisir de les avoir. Il faut savoir quand même que le choix de Roncq ne s'est pas fait au hasard ; quatre autres sites étaient pressentis dont un site d'un seul tenant au bas des éoliennes dont ils n'ont pas voulu ; les autres sites étant Hem et Phalempin.

Dès le départ, Monsieur le Maire et chers collègues, je n'ai jamais tenu d'autre discours que « le tarmac de Novoplastic », que je vais appeler ainsi, et la bande CCI. Je n'ai jamais dévié de ce discours, je n'ai jamais fait miroiter une autre possibilité à cette association. Si ses responsables disent maintenant que c'est le site de Roncq qui convient le mieux, je suis le premier heureux. Comme vous l'avez dit, Monsieur le Maire, depuis septembre, parfois je m'y rendais deux fois par semaine avec des membres de leur conseil d'administration. Ils ne l'ont donc pas choisi par hasard. Comme vous le disiez, leur conseil d'administration est composé de gens très au fait de ce type de dossier (avocats, notaires, le Président lui-même manage cinq agences du Crédit agricole et il connaît bien le prix des terrains). Le 30 novembre dernier, quand je suis allé présenter les chiffres dont nous avons discuté, sa première réaction a été dire qu'ils ne le faisaient pas éternuer ; je n'ai même pas eu à négocier les prix dans la mesure où le prix, que nous proposons, a été accepté immédiatement le 30 novembre. M. DUBOIS, qui m'accompagnait, peut le confirmer.

Néanmoins, je suis content qu'ils aient décidé de venir chez nous, à Roncq.

Par ailleurs, je voudrais ajouter que, par rapport à ces terrains, l'implantation de cette association est pérenne. Qui peut prétendre, autour de cette table, qu'un artisan ou qu'un industriel, venant créer une activité sur 7000 m<sup>2</sup>, sera encore chez nous dans 20 ans ? On l'ignore mais l'association sera là. Nous jouons donc la carte pérenne sur ces terrains.

Merci pour votre attention.

**M. LE MAIRE –**

Monsieur FLAHOU, je suis très dubitatif sur les zones d'activité économique de cette taille. Nous étions dans une taille critique, qui était peu opérationnelle ; il fallait une taille beaucoup plus grande (je le répète), qui mangeait des terres agricoles de l'ordre de 6 ha. Et par ailleurs, nous avons une pérennité d'activité, comme M. FLAHOU l'a très bien dit, tout à fait valorisante sur plus de 20 ans.

En quelque sorte, pour résumer l'affaire, nous sommes sur un phénomène de convergence. Il y a de belles convergences parfois, c'est une rencontre entre une demande, un besoin exprimé par une association et l'opportunité proposée par la Commune. Très clairement, je ne vois pas pourquoi j'irais la réaliser ailleurs. Je valorise ce site que nous avons acquis, suite à un problème économique et à un sinistre, tant mieux et c'est tout bénéfique pour la Ville.

Et Mme DUPONT ne me contredira pas ; Dieu sait que nous travaillons pour tenter de faire en sorte que le développement économique soit soutenu mais il faut qu'il le soit dans de bonnes conditions, avec les propositions qui soient bâties. Or, aujourd'hui, je le dis clairement, je ne ressens pas de la part de notre partenaire, même avec tout le respect que j'ai pour lui, qu'est la Communauté urbaine, le sentiment d'avoir une zone d'activité économique conquérante, qui ne soit pas autre chose que du remplissage. Et je n'en veux plus ! Je veux des zones à thèmes, qui répondent à un certain nombre de critères. Or, je ne les ai pas aujourd'hui et je ne veux pas que l'on crée un second Valorparc autour de Novoplastic.

Je pense que nous avons fait le tour de nos observations ; nous avons émis nos avis, qui sont divergents. Il en est pris acte.

Monsieur PETILLON, une dernière fois.

**M. PETILLON -**

Je rappelle quand même que cette zone d'activités (petite tache dont vous parlez) n'est pas le fait de la Communauté ; c'est un héritage qu'elle a pris car c'est bien la commune de Roncq, au travers des différentes municipalités, qui a créé une zone d'activités. C'est un simple rappel.

A propos du prix du terrain, Monsieur FLAHOU, je n'ai jamais dit que 23 € était un prix bradé ou cher. Un terrain n'a de valeur qu'en fonction du zonage qui lui est affecté : un terrain agricole n'a pas la même valeur qu'un terrain à bâtir. Or le terrain que vous cédez à l'arrière, c'est un terrain à bâtir. Le terrain de la Chambre de commerce, et j'y reviens juste après, n'est pas un terrain à bâtir.

Effectivement, le terrain situé à l'arrière vaut même plus que 23 €, sans doute aux alentours de 40 €.

Vous disiez, Monsieur le Maire, que vous êtes le défenseur de cette trame verte qui va vers Bousbecque. J'en suis un également ; je signale quand même que ce que recherche l'association ce sont des terrains pour dresser les chiens, pour déambuler et non pas des bâtiments, pas des clôtures hermétiques. C'est un ensemble qui sera très verdoyant, où il y aura des plantations et des arbres. Cela concourt donc parfaitement à l'image de la zone.

L'image de la zone, ce ne sont pas des terrains agricoles. L'image de la zone voulue par le conseil municipal, c'est ce qu'on appelle de la zone UP (Urban parc) ; c'est un parc naturel. On a donc des éléments qui concourent à la perception de ce parc naturel, on pourra peut-être dans les projets d'avenir avoir un centre hippique, ce qui pourrait tout à fait concourir à la perception qu'ont voulue les élus du conseil municipal de Roncq.

Maintenant, si vous protégez absolument cette propriété, qui est à usage agricole, je signale quand même que le terrain que vous allez vendre, et que nous avons acquis il y a quelques mois à la Chambre de commerce, de 1,5 ha, fait partie des mêmes terrains que vous défendiez et que vous me reprochez de vouloir vendre. Ce sont les mêmes !

Je signale également, et nous voterons cette délibération (mais je n'ai pas creusé la question) qu'on va implanter sur les fameux terrains, que vous voulez protéger, le lieu de séjour et les chenils. On va donc quand même construire à l'intérieur de cet espace naturel des bâtiments ; il faudra vraisemblablement une modification partielle du POS pour l'adapter. Ne versez donc pas des larmes de crocodile sur cet espace en disant que vous ne voulez pas y toucher. Vous y touchez, même dans la délibération que vous allez prendre ce soir, pour 1,5 ha !

#### **M. LE MAIRE –**

Calmez-vous, Monsieur PETILLON. Vous êtes tout rouge.

D'abord, nous avons un problème de contrainte réglementaire : il faut le placer à 200 m de toute habitation ou d'établissement recevant du public. Là où vous vouliez le mettre, cela poserait problème. Je vous assure qu'avec M. FLAHOU, nous avons vraiment étudié toutes les possibilités et je ne vois pas comment faire.

Par ailleurs, nous sommes sur une réserve « espace public » ; pour ma part, je ne souhaite pas que des intérêts privés y soient. Je souhaite que nous préservions l'avenir pour un éventuel équipement public. Au Bois Leurent, de l'autre côté, ce n'est pas du privé ; c'est bien la Commune qui y est.

Il est évident que nous devons procéder à un toilettage de l'affectation des sols à cet endroit mais nous ne découvrons pas. Nous en sommes tout à fait d'accord mais je maintiens fermement la position de la majorité municipale sur cette affaire : nous devons nous réserver un corridor public.

Vous nous avez tout un cinéma et vous avez eu raison, je vous ai soutenu. Rappelez-vous, lorsque la Communauté urbaine voulait acheter la petite bande de terrain située à proximité d'Actival, vous avez dit : *Hors de question de la vendre à la Communauté urbaine !* Vous avez bien fait et, maintenant, j'irai vendre à un autre privé une autre partie de ce terrain ! Il faut être cohérent.

Très clairement, je veux que nous soyons en capacité d'opérer dans l'avenir sur ce territoire et que ce soit une maîtrise publique, et non pas privée.

Aujourd'hui, une association nous donne son accord pour ce projet qui est opérationnel. Ils sont contents de venir s'implanter sur Roncq ; je ne vois vraiment pas pourquoi on irait pinailler sur tout cela. Nous allons raison garder, chacun s'étant exprimé.

Je porte aux voix. Qui est pour ?

La délibération est adoptée ; les groupes « Alliance & Actions » et « Bien dans ma ville, Bien dans ma vie » n'ayant pas pris part au vote. Mme DUMOULIN (Administratrice) est également réputée ne pas avoir participé à ce vote. Je vous remercie

<p><b>2.02 - REHABILITATION DES ANCIENNES ECURIES - Avenant n° 1 au marché de travaux - Lot 8</b></p>
---

*Le chantier relatif à la réhabilitation des anciennes écuries, entrepris fin août sous la maîtrise d'œuvre de Madame Annie TRONQUOY, Architecte D.P.L.G à Merville, nécessite quelques adaptations techniques ou prestations complémentaires dont le détail est repris ci-après :*

*Lot n°8 - électricité -chauffage -ventilation, attribué au groupement DELPORTE BRUNET, pour compléments de câblage vidéo et sonorisation, réseaux informatique et alimentation électrique (pour un écran motorisé et prises de courant) pour un montant total de 3 937,77 € HT.*

*Ces plus values portent le montant du marché comme suit :*

<i>Montant de base</i>	<i>79 171,37 € HT</i>
<i>Avenant n°1</i>	<i>3 937,77 € HT</i>
	<hr/>
<b><i>nouveau montant du marché</i></b>	<b><i>83 109,14 € HT</i></b>
<i>soit</i>	<b><i>99 398,53 € TTC</i></b>

*entraînant une augmentation du marché de base de 4,97%.*

*Le délai d'exécution reste inchangé.*

*Il vous est proposé d'autoriser M le Maire à intervenir à la signature des pièces contractuelles se rapportant à cet avenant n°1.*

*La commission municipale « Aménagement de la Ville et de la Campagne » a examiné cette question lors de sa séance du 23 novembre 2004.*

**M. FLAHOU -**

Cette délibération fait suite à l'évolution du dossier, comme je l'avais signalé en réunion de Commission, à savoir que la salle du 1<sup>er</sup> étage sera destinée à des fonctions nouvelles : salle de réunion, éventuellement nos réunions de commission.

Pour ce faire, M. SUANT, responsable informatique, a revu les plans initiaux du réseau et, dès à présent, nous a demandé de prévoir les réseaux pour la sonorisation, la vidéo, le matériel informatique. Dans le projet initial, les réseaux arrivaient à l'étage sans distribution particulière et, par cette délibération, tous les points d'ancrage seront prévus. Si nous ne le faisons pas maintenant, ces travaux devront être réalisés plus tard (La Palisse en aurait dit autant) mais, dans ce cas, nous ne pourrions pas installer ces réseaux derrière les plaques de placoplâtre et l'esthétique en aurait été légèrement dégradée.

Le montant de base de ce marché s'élève de 79.171,37 €, l'avenant porte sur 3.937,77 € soit une augmentation de 4,97 %.

Merci de votre attention.

**M. LE MAIRE –**

Y a-t-il des questions ?

Monsieur VARLET.

**M. VARLET –**

A simple titre de précision, j'avais le souvenir que, dans ces Ecuries, la salle du rez-de-chaussée serait destinée aux mariages et au conseil municipal et que la salle de l'étage aurait plutôt une vocation culturelle (expositions et autres manifestations de ce type). Or vous parlez maintenant de salle de réunion, avec sono.

**M. LE MAIRE –**

La salle conserve naturellement sa vocation culturelle. Il faut simplement que notre assemblée évolue, en termes de technologies de l'information et de la communication. Nous allons nous doter de l'équipement le plus performant, du moins je l'espère, et si nous avons, à un moment donné de nos débats, une affluence du public, nous pourrions également accueillir du public à l'étage. Il en est de même pour les mariages : lors de célébration des noces d'or, nous sommes parfois confrontés à un grand nombre de personnes et nous souhaitons avoir une retransmission par écran au premier étage. D'où le câblage prévu à l'étage.

Par ailleurs, c'était l'idée de M. DESMET pour les mariages, nous souhaitons pouvoir vivre en direct l'émotion des mariés ou des personnes qui fêtent leurs noces d'or ; une caméra filmera les jeunes mariés et les gens présents pourront ainsi participer à l'émotion générale, à la fois au rez-de-chaussée et à l'étage. Ce sera ainsi plus interactif et vivant.

**M. VARLET –**

Je pensais, Monsieur le Maire, que vous aviez envie de faire, comme à Valenciennes, une retransmission par télévision interposée des conseils municipaux. Je pensais à cet équipement.

**M. LE MAIRE –**

Mais vous êtes un mage ; pourquoi pas ? Mais il faudra bien qu'à un moment donné nous envisagions la dématérialisation de notre assemblée. Il faudra bien qu'un jour nous nous dotions des moyens qui nous permettront de nous passer de toute cette paperasserie d'un autre temps. Mais nous procéderons par palier car il s'agit aussi de former les gens qui ont un peu de difficulté à appréhender les techniques nouvelles.

Je porte aux voix. Qui est pour ?

*UNANIMITE*, je vous remercie.

<p><b><i>2.03 - AMENAGEMENT DU CENTRE-BOURG - Enquête publique - Avis du Conseil municipal (sous réserve des conclusions du Commissaire enquêteur)</i></b></p>
--

*Délibération retirée*

**M. LE MAIRE –**

Je retire cette délibération puisque nous ne disposons pas des conclusions du commissaire enquêteur quant à l'aménagement du Centre-Bourg.

**2.04 - CONSTRUCTIONS D'OUVRAGES DESTINES AUX TRANSPORTS DES EAUX USEES - Assiettes foncières sur les terrains Motte-Dewavrin - Concession de servitude**

*Lille Métropole Communauté Urbaine (L.M.C.U.) a eu recours à la procédure dite « DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE ou D.U.P. » en vue de garantir la construction d'ouvrages de transport des eaux usées visant à ceinturer le versant nord-ouest de notre territoire d'un émissaire raccordé à la station d'épuration de Neuville-en-Ferrain.*

*Dans le prolongement de cette procédure, L.M.C.U. nous a fait part en date du 28 juin 2004, d'une proposition de diverses mutations foncières sur le secteur des terrains « Motte- Dewavrin », au prix de 10.462 € (estimation domaniale), augmenté d'une indemnité de emploi de 523,90 €, suivant état parcellaire ci-dessous :*

- Parcelle AM 47/1482 m<sup>2</sup>
- Parcelle AM 48/299 m<sup>2</sup>
- Parcelle AM 50/523 m<sup>2</sup>
- Parcelle AL 687/882 m<sup>2</sup>
- Parcelle AN 149/826 m<sup>2</sup>
- Parcelle AN 151/315 m<sup>2</sup>

*Jusqu'à présent L.M.C.U. s'opposait à accueillir favorablement notre demande portant abandon de la formule des mutations foncières au profit de la concession de servitude, au motif (contestable) qu'une D.U.P. était en cours. Il s'avère que ces dernières semaines L.M.C.U. vient de procéder à un revirement de position dans ce dossier, en acceptant le principe d'une **concession de servitude** sur les emprises foncières précitées.*

*Au travers de cette formule juridique banalisée pour ce type d'ouvrage, la ville de Roncq restera propriétaire de la bande de terrain nécessaire à l'enfouissement des canalisations et à l'installation de regards de visite, sauf qu'elle sera empêchée d'y construire tout ouvrage susceptible de nuire à l'objet de la concession... De son côté L.M.C.U. conservera le droit de visite et d'entretien des équipements...*

*En conséquence nous vous proposons de vous prononcer favorablement sur cette formule de **CONCESSION DE SERVITUDE**, en donnant mandat à Monsieur le Maire pour intervenir à sa négociation et à sa signature avec L.M.C.U., y compris pour ce qui est de la fixation de l'indemnité correspondante au profit de notre commune.*

*La commission municipale « Aménagement de la Ville et de la Campagne » a examiné cette question lors de sa séance du 23 novembre 2004.*

**Mme CALLEWAERT –**

Comme vous le savez, la ville de Roncq est, pour l'instant, confrontée à un assainissement un peu difficile pour ce qui concerne la partie ouest. Une canalisation doit passer le long d'Actual et, par manque d'entente, la Communauté urbaine a eu recours à une DUP (déclaration d'utilité publique). Elle nous proposait de racheter les parcelles concernées pour une somme de 10.462 € augmentée d'une indemnité de emploi de 523,90 €.

Comme parfois M. PETILLON a de bonnes idées, il a dit qu'il valait peut-être mieux essayer de conserver ces terrains. M. DUBOIS a rencontré des représentants de la Communauté urbaine qui ont accueilli favorablement notre demande commune, portant sur ces mutations foncières.

Il vous est demandé de vous prononcer favorablement sur cette formule de concession de servitude et non pas de vente. Merci.

**M. LE MAIRE –**

Monsieur PETILLON.

**M. PETILLON**

Je n'ai pas quelquefois mais souvent de bonnes idées.

**M. LE MAIRE –**

Nous n'irons quand même pas jusque là ; Mme CALLEWAERT vous a fait un beau cadeau.

Je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous remercie.

<p><b>2.05 - ZAC I DU BOIS LEURENT - Salle de sports BOERIO - Mutation de terrain d'assiette</b></p>
--

*La ZAC I du Bois Leurent en cours d'achèvement depuis le démarrage voilà quelques mois de sa deuxième tranche portant construction de cinquante logements, a été entreprise dès la première moitié des années 1990 par la société LOGICIL, en charge de cette opération d'aménagement.*

*Dès l'origine et dans le cadre d'un conventionnement entre Lille Métropole Communauté Urbaine, la ville de Roncq et cet opérateur (LOGICIL), il a été acté que ce dernier prendrait en charge divers aménagements et équipements (l'avenue de Flandres en partie, les voiries et espaces verts, bassin de rétention pour eaux pluviales...) ainsi que la cession gratuite à la ville de Roncq d'un terrain dédié à la construction d'une salle des sports.*

*Sans attendre que cette mutation foncière ne soit intervenue par acte authentique, notre commune a entrepris la construction de la salle des sports « BOERIO » (en bordure de la rue Maurice THOREZ), les travaux correspondants ayant été réceptionnés en **septembre 1994**.*

*Voilà donc plus de dix ans qu'un ouvrage public municipal a été édifié sur la propriété d'autrui, résultat d'un imbroglio juridique que nous nous sommes employés à démêler dès 2002.*

*Après de multiples analyses juridiques et réunions sur ce dossier, nous avons réussi à dégager avec la société LOGICIL, un accord portant cession gratuite à la ville de Roncq de l'assiette foncière de*

*notre équipement sportif (BOERIO), les parcelles en jeu étant reprises au cadastre sous les numéros 607 et 609 - section AS - pour une contenance globale de 4167 m<sup>2</sup>.*

*En conséquence nous vous demandons de donner mandat à Monsieur le Maire pour purger cette affaire :*

- *en acceptant cette mutation foncière gratuite (LOGICIL/ville de Roncq) selon les emprises susvisées;*
- *en autorisant Monsieur le Maire à signer l'acte correspondant avec effet rétroactif au 12 septembre 1994;*
- *en acceptant de prendre en charge les frais notariés s'y rapportant, Maître DURNEZ étant chargé de la rédaction de l'acte authentique.*

*La commission municipale « Aménagement de la Ville et de la Campagne » a examiné cette question lors de sa séance du 23 novembre 2004.*

#### **Mme CALLEWAERT –**

Vous savez que la salle des sports Boério avait été construite sur un terrain qui ne nous appartenait pas, resté propriété de Logicil ; cette situation perdurait depuis plus de dix ans ; M. DUBOIS a pu rencontrer cet organisme et trouver un accord pour porter la cession gratuite à la ville de Roncq de l'assiette foncière de cet équipement, les parcelles en jeu étant reprises au cadastre sous les numéros 606, 607 et 609 pour une contenance de 4167 m<sup>2</sup>.

Nous vous demandons de donner mandat à M. le Maire pour purger enfin cette affaire en acceptant cette mutation foncière gratuite, selon les emprises susvisées ; de l'autoriser à signer l'acte correspondant avec effet rétroactif au 12 septembre 1994 ; en acceptant de prendre en charge les frais notariés (Maître DURNEZ étant chargé de la rédaction de l'acte authentique). Je vous remercie.

#### **M. LE MAIRE –**

Y a-t-il des questions ?

Monsieur PETILLON.

#### **M. PETILLON –**

Il s'agit plutôt d'une observation. Je me souviens très bien du départ de cette ZAC du Bois-Leurent (d'ailleurs, Mme CALLEWAERT était à l'époque Adjointe au logement) et du PAZ –Plan d'aménagement de zone– dessinant des espaces destinés à être bâtis, des infrastructures routières, des bassins de tamponnement et, effectivement, une zone d'équipement public. On savait donc qu'à l'intérieur de cette zone un équipement public était prévu ; à l'époque, il n'était

pas encore décidé qu'il s'agirait d'une salle de sport gymnastique mais une salle de sports néanmoins.

Par contre, j'ai bon souvenir : nulle part il n'était question d'une cession gratuite. Bien évidemment, je ne vais pas me battre pour payer mais une délibération doit être le reflet de ce qui a été conclu. Qu'il y ait une cession : oui... gratuite, je n'en ai aucun souvenir. Je souhaiterais voir les pièces mais je ne les verrai pas : il n'y avait pas de cession gratuite envisagée. C'était une cession sans doute à titre onéreux.

Que vous ayez négocié le terrain gratuitement, c'est très bien ; je n'en disconviens pas. Toutefois, le fait de faire une cession gratuite aura des suites mais cela regarde le promoteur, pour un recours éventuel.

Je souhaiterais que l'on modifie cette délibération de la façon suivante : *ainsi que la cession à la ville de Roncq d'un terrain dédié à une salle de sports... suite à des contacts pris avec Logicil (vous rappelez le contexte) il a été convenu d'une cession gratuite.* J'approuverai alors cette délibération.

**M. LE MAIRE –**

La réalité n'est pas celle-là, Monsieur PETILLON. Nous ne faisons qu'appliquer.

Comment voulez-vous que je puisse témoigner de ce qui a été fait à l'époque, j'en suis incapable !

**M. PETILLON –**

Une convention a dû être signée.

**M. LE MAIRE –**

On parle de cession.

**M. PETILLON -**

La convention précise les charges que chacun doit supporter...

**M. LE MAIRE –**

Pas du tout et c'était là justement tout le problème.

**M. PETILLON –**

Dans ce cas, s'il n'y a pas eu convention, il n'y a donc pas obligation de cession gratuite. Vous venez de corroborer ce que je viens de dire à l'instant.

S'il n'y a pas eu convention, c'est une cession à titre onéreux !

**M. LE MAIRE –**

Pas forcément, Monsieur PETILLON.

Nous sommes dans un dossier brumeux, c'est le moins que l'on puisse dire.

**M. PETILLON –**

Ce qui est brumeux déjà, c'est d'avoir construit un équipement public sur un terrain dont la Ville n'était pas propriétaire.

**M. LE MAIRE –**

Je suis d'accord avec vous.

**M. PETILLON –**

En termes législatifs, le propriétaire de la salle de sports, c'est bien Logicil.

**M. LE MAIRE –**

J'en suis tout à fait d'accord et c'est bien la raison pour laquelle, depuis trois ans, nous tentons de régulariser l'affaire. Je vous assure et M. DUBOIS me le confirme, qu'il n'y a pas du tout mention...

**M. PETILLON –**

Vous le précisez vous-même : *dans le cadre d'un conventionnement entre Lille Métropole Communauté Urbaine, la ville de Roncq et cet opérateur, il était acté que .... Ainsi que la cession gratuite.* Je voudrais voir la convention.

**M. LE MAIRE –**

Nous ne l'avons pas sous la main.

**M. PETILLON –**

Pourquoi l'écrire si vous n'en êtes pas certain ?

J'ai déjà évoqué ce point en commission la semaine dernière.

**M. LE MAIRE –**

Nous en sommes sûrs et certains et nous vous le confirmons.

**M. PETILLON –**

Dans ce cas, montrez-moi les éléments !

La semaine dernière, Monsieur DUBOIS, en commission je vous ai dit la même chose : il n'y a pas de cession gratuite.

Je répète qu'une délibération, c'est le reflet de la réalité. Je demande à voir les pièces ; je suis certain de ce que j'avance.

**M. LE MAIRE –**

Je suspends la séance ; M. DUBOIS va s'exprimer.

*Suspension de séance.*

**M. DUBOIS –**

Le projet d'acte qui a été proposé à M. le Maire en régularisation, est le fruit d'une négociation entre Logicil et Maître DURNEZ ; ce n'est pas la ville qui a écrit le projet d'acte, c'est Logicil qui a proposé cette rédaction à Maître DURNEZ, qui l'a ensuite soumise à M. le Maire et Mme CALLEWAERT pour accord. Tout comme pour le débat que nous avons eu sur un autre sujet, je pense que les responsables, notamment le Président de Logicil, sont suffisamment avertis et éclairés pour prendre ce type de décision.

**M. PETILLON –**

Que Logicil vous cède gratuitement cette assiette foncière, c'est très bien pour la ville de Roncq. Dans ce cas, la délibération est mal rédigée ; il n'y a pas eu convention, lors de la création de cette ZAC, pour une cession gratuite de terrain. Au départ, il y avait un terrain cédé, point.

Que vous expliquiez maintenant qu'il vous est proposé à titre gratuit, c'est une très bonne chose mais une délibération doit être le reflet de ce qui s'est passé.

**M. LE MAIRE –**

Si cela vous fait plaisir, nous vous ferons un petit cadeau de Noël en retirant le terme « gratuit » et tout se passera bien.

**M. PETILLON –**

Ce n'est pas un cadeau, Monsieur le Maire. Si un jour, un recours était introduit, je souhaiterais que la Ville soit dégagée par rapport à ce point. C'est tout.

**M. LE MAIRE –**

C'est acté ; nous retirons ce terme et nous passons au vote. Qui est pour ?

*UNANIMITE*, je vous remercie.

## 2.06 - PROPRIETE MUNICIPALE - Cession de terrain - Rue Frédéric Joliot-Curie

*M. le Maire informe l'assemblée que la Ville est propriétaire d'un terrain en friche sis rue Frédéric Joliot-Curie, cadastré section AH n°238 pour 14 m<sup>2</sup>. Celui-ci n'a fait l'objet d'aucun aménagement spécial ni d'affectation au public.*

*M. Olivier VRECK seul propriétaire riverain, souhaite se porter acquéreur de cette parcelle pour l'intégrer à sa propriété.*

*M. le Maire propose d'accepter la cession du terrain à l'intéressé au prix de 75 € le m<sup>2</sup> et ce, conformément à l'avis de la direction des services fiscaux en date du 21 septembre 2004, M. VRECK s'engageant à prendre en charge les frais notariés correspondants.*

*Après cet exposé, M. le Maire propose à l'assemblée :*

- *de décider la cession de ce terrain maintenu dans le domaine privé de la commune depuis son acquisition, au prix de 1050 € conformément à l'avis de la Direction des services fiscaux à M. Olivier VRECK, les frais étant à la charge de ce dernier.*
- *d'imputer la recette découlant de cette opération au chapitre 77 compte 775 sous fonction 020.*

*La commission municipale « Aménagement de la Ville et de la Campagne » a examiné cette question lors de sa séance du 23 novembre 2004.*

### **M. LE MAIRE –**

Nous examinons la dernière délibération de l'année.

### **Mme CALLEWAERT –**

Nous en avons discuté en commission.

M. Olivier VRECK, résidant rue Frédéric Joliot-Curie, demande à se porter acquéreur d'une petite portion de terrain de 14 m<sup>2</sup> sous le titre AH n° 238 ; nous nous sommes rapprochés de M. GANTOIS qui a évalué ce bout de terrain à 1.050 €, prix que nous avons proposé au demandeur qui, à ma connaissance, l'a accepté.

### **M. LE MAIRE –**

Sans demande d'intervention, je porte aux voix. Qui est pour ?

*UNANIMITE*, je vous en remercie.

Il me revient de souhaiter un joyeux Noël à la fois au public, à la presse et aux membres du conseil municipal, de vous souhaiter de passer de bonnes fêtes de fin d'année, agréablement en famille et à l'année prochaine.

Levée de séance à 21h30

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Vincent LEDOUX

-oOo-